

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 220

MONTREAL, LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 1\$

PERSPECTIVES

## Le syndrome de Werther

Que dire du nombre croissant de jeunes qui, sans le faire, menacent de se suicider?

On se l'est encore fait répéter cette semaine par deux études: le Québec enregistre un des taux de suicide des jeunes les plus élevés au monde. Le drame est immense. Mais notre société est-elle malade de ses jeunes qui se tuent ou de ceux, de plus en plus nombreux, qui menacent de le faire?

La plus importante enquête sur la santé jamais réalisée au Québec et une étude du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), déposées en début de cette semaine, actualisent les moribondes données. En 1993, au total, 353 jeunes Québécois de moins de 30 ans se sont enlevés la vie. L'équivalent de 30 % des cas de suicide, pour une tranche d'âge qui ne compte que 21 % de la population. Ce taux inquiète d'autant plus qu'il se situe au-dessus de la moyenne canadienne ou américaine et renverse la tendance observée ailleurs dans le monde, où les taux de suicide augmentent plutôt avec l'âge.



Stéphane Baillargeon

Cela étant, cette mort n'est pas aveugle. D'abord, elle frappe sept fois plus souvent les jeunes hommes (le quart des cas, pour le dixième de la population) que les jeunes femmes. Ensuite, cette mort volontaire s'acharne surtout dans le Grand Nord, plus précisément dans les communautés amérindiennes, où on peut parler d'une «surmortalité» des jeunes, jusqu'à quinze fois plus élevée que dans certaines régions non autochtones.

Que penser de tout cela? Les chercheurs contemporains, comme plusieurs auteurs classiques de la sociologie, de Durkheim à Halbwachs, ont le sentiment d'une étroite relation entre le suicide et la société. Pour les spécialistes, le phénomène est en quelque sorte l'indicateur de santé ou d'équilibre d'une société et les commentaires entendus depuis quelques jours dans nos médias prennent le relais de ces généralisations: le Québec serait maintenant malade de ses jeunes qui se tuent.

Pour étayer ces hypothèses, il faut notamment interroger l'évolution du phénomène. *Le Point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes* du CPJ souligne que le suicide chez les jeunes a fortement augmenté en Occident, entre 1970 et 1980, et encore plus au Québec. En fait, les statistiques colligées ici ne suivent le problème à la trace que sur quelques décennies.

La France, par contre, accumule des données — d'ailleurs plus ou moins fiables — depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles laissent penser que les chiffres contemporains se rapprocheraient en fait de ceux des débuts des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Le sociologue français Jean Baechler, qui a écrit un livre capital sur le sujet dans les années 1970 — *Les Suicides*, qu'on s'obstine à ne pas citer, jusque dans l'étude du CPJ —, a même avancé que le suicide était à peu près constant à travers l'histoire et les communautés, et que les variations, bien que tragiques, sont négligeables. Baechler parle même d'un «mythe du suicide», qui serait aussi le mythe de sa forte et récente progression.

Ce n'est pas le cas des tentatives de suicide qui, elles, ont très significativement augmenté en Occident. Ainsi, les données québécoises de 1992 recensent pas moins de 172 000 cas de «parasuicide» chez les jeunes de 15 à 24 ans — hommes et femmes étant cette fois à égalité. Le vrai malaise est là. Si tout le monde meurt, si bien peu se suicident, beaucoup tentent maintenant le coup.

Le geste radical, celui qui ne ménage pas les moyens, découle d'une décision irrémédiable. La tentative de suicide, elle, est un appel, un signe, qui sollicite encore une réponse, une aide. Baechler est d'ailleurs allé jusqu'à dire que l'écoute de ces appels, qui emprunte en quelque sorte le langage du suicide, en fait certes échouer certains, mais en suscite également d'autres.

C'est peut-être là que le lien avec notre société, ou plutôt notre type de société, devient le plus intéressant. Le fait que de 1 à 2 % des jeunes d'ici passent (disons) modérément aux actes, sans vraiment vouloir en finir, ne témoigne-t-il pas de notre propre «mal du siècle», du malaise dans une civilisation atomisée, psychiquement épuisante, noyée dans l'absurde? Le «chantage au suicide» (Baechler) ne témoigne-t-il pas davantage que le suicide lui-même, du sentiment d'exclusion des jeunes dans la société québécoise? Et les innombrables et tristes enquêtes, qui obsèdent les médias, constituent-elles finalement le moyen pour notre société technocratique de prendre acte de ce sentiment de détresse des jeunes?

Reste le geste lui-même. Celui de Werther. Camus disait bien que le suicide est le seul «problème philosophique véritablement sérieux». Mais il n'ajoutait rien sur les tableaux statistiques, froids et insensés, que finit par composer cette insulte à l'existence, cette logique illogique, jusqu'à la mort, et à jamais insondable.

<b>INDEX</b>	<b>MÉTÉO</b>
Agenda .....B6	Montréal
Avis publics .....B4	Nuageux avec
Classées .....B6	60 % de possibilité
Culture .....B8	d'averses. Max: 17
Économie .....B2	Québec
Éditorial .....A6	Nuageux avec
Le monde .....A5	40 % de possibilité
Mots croisés .....B4	d'averses. Max: 17
Les sports .....B5	Détails en B 6

ÉCONOMIE

AT&T se scinde en trois et lorgne Unitel

PAGES B 2 ET B 3



MONTREAL

Option-Laval s'acharne sur Vaillancourt

PAGE A 3

CULTURE

Bisbille au Conseil des arts et des lettres du Québec

PAGE B 8

## Parizeau contre-attaque

■ Il accuse Chrétien de vouloir sabrer les pensions de vieillesse  
■ La question référendaire est adoptée sans modification

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre du Québec Jacques Parizeau a profité de l'adoption de la question référendaire à l'Assemblée nationale, hier, pour accuser son homologue fédéral Jean Chrétien d'attendre au 31 octobre, soit au lendemain du référendum, pour «s'attaquer aux pensions de vieillesse, réduire les prestations de

chômage et couper dans les transferts aux provinces». Dans cette contre-offensive envers le camp du NON, qui avait pris le dessus depuis une semaine en dénigrant le gouvernement, son projet de partenariat et ses études sur la souveraineté, M. Parizeau a également accusé les alliés de M. Chrétien de garder un «silence coupable» sur ces questions et de «manquer de respect envers l'intelligence des Québécois». M. Parizeau a en effet accusé le camp du NON d'avoir

entrepris depuis quelques jours une «opération coup de poing avec des affiches illégales, des accusations sans preuves, un refus de reconnaître le verdict démocratique et l'intimidation des journalistes de Radio-Canada». Selon lui, cette opération n'avait d'autre but que de «cacher que l'empereur fédéral est nu, cacher que ce pays dont on vante les mérites a été construit à crédit,

VOIR PAGE A 8: PARIZEAU

## Les étudiants se mobilisent



PHOTO JACQUES NADEAU

ILS ÉTAIENT quelques milliers d'étudiants à descendre dans la rue hier pour protester contre les intentions du gouvernement fédéral de réduire les paiements aux provinces consacrés à l'enseignement postsecondaire. Certains leaders étudiants voient même dans l'éducation un enjeu de la campagne référendaire. Nos informations en page A 3.

## En France, pas de passion pour le référendum

Lassitude est le mot qui revient le plus souvent quand on aborde le débat référendaire québécois

Annoncer à un Français que le Québec tiendra bientôt un référendum sur son avenir politique, c'est un peu comme lui apprendre le déclenchement d'une grève des transports publics ou que le taux de pollution a atteint à Paris un seuil critique. La nouvelle est inévitablement suivie d'un «Ah bon?» poli, mais sans plus.

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Ce n'est pas que les Français ne s'intéressent pas à leurs cousins d'Amérique, au contraire. Ils sont toujours intarissables sur un pays qu'ils sont 350 000 à visiter chaque année. Mais ce n'est pas vraiment une nouvelle. Entre les explosions de Mururoa, la chasse aux terroristes et le prochain budget, il faudrait, pour surprendre

les Hexagonaux, leur apprendre que les Québécois n'ont plus de problèmes constitutionnels. Et encore! «Les Français savent que les Québécois tiendront bientôt un référendum, mais on ne sent pas de passion comme en 1980», explique Jean Lesieur, directeur adjoint de la rédaction de l'hebdomadaire *L'Express*. Il y a longtemps

VOIR PAGE A 8: PASSION

Un Québec «bilingue»?

## La SRC ouvre une enquête sur sa bavure

Quatre journalistes pourraient faire l'objet de mesures disciplinaires

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

La Société Radio-Canada fait actuellement enquête sur l'erreur qui lui a fait dire en ondes, mercredi dernier, qu'un document prônant un Québec bilingue émanait du Parti libéral du Québec. La direction de l'information du télédiffuseur a par ailleurs invité le journaliste Jean Bédard, un des plus chevronnés de la maison, à rester chez lui jusqu'à la tenue de l'enquête, sans qu'il ne s'agisse là d'une sanction.

M. Bédard et trois autres personnes, le présentateur du *Téléjournal*, Bernard Derome, ainsi que les chefs de pupitre Robert Tellier et Jacques Rochon, ont été convoqués pour lundi par la direction de l'information. Ils donneront leur point de vue sur ce qui, à leur avis, a conduit la SRC à ouvrir son *Téléjournal* avec cette manchette controversée, que le directeur des nouvelles, Philippe Lapointe, a qualifiée «d'erreur grave».



VOIR PAGE A 8: BAVURE

- Lucien Bouchard accuse Jean Chrétien de bafouer la démocratie .....A 4
- Trop d'immigrants choisissent de vivre en anglais, déplore la SSJB-M .....A 4
- Publicité référendaire fédérale au Québec: Pierre-F. Côté avoue son impuissance .....A 4
- L'éditorial de Lise Bissonnette: Le dilemme des poussières .....A 6

## Bourassa ne tient pas un NON pour acquis

PAGE A 4



Sarajevo désenclavée

## Les Serbes de Bosnie prêts à négocier

L'OTAN suspend indéfiniment ses frappes aériennes

D'APRÈS AFP ET REUTERS

New York — À la suite du retrait des armes lourdes serbes autour de Sarajevo, l'ONU et l'OTAN ont officiellement annoncé hier soir une suspension indéfinie des frappes aériennes contre les Serbes de Bosnie, qui souhaitent négocier un accord de cessation des hostilités. Les deux organisations ont cependant averti, dans un communiqué conjoint, que les frappes aériennes pourraient reprendre en cas d'attaque contre Sarajevo et d'autres zones de sécurité, ou en cas de non-respect de

VOIR PAGE A 8: SERBES

■ Voir autres informations en page A 5

## • LES ACTUALITÉS •

Rejets d'acide

### Un million pour soigner le Saint-Laurent

MICHEL LALIBERTÉ  
LE DEVOIR

Pollués pendant des décennies par des rejets d'acide non traité et des métaux, notamment du chrome et du vanadium, les eaux du Saint-Laurent recommenceront à «mieux respirer».

Le Fonds de restauration de l'habitat du poisson (FRHAP), créé en 1993 pour administrer les trois millions de dollars versés en compensation par Tioxide Canada après sa condamnation en Cour du Québec, a investi 1 193 000 \$ cette année dans le cadre de son plan quinquennal de gestion. Ce programme vise à valoriser et à réhabiliter les espèces de poissons dans le fleuve ainsi que les milieux humides qui leur servent de frayères et d'aires d'alevinage.

Le FRHAP a entrepris 13 projets de conservation et d'aménagement de 12 sites, a indiqué hier son président, Michel Lamontagne, en conférence de presse à Sorel. Ces projets se trouvent dans la région comprise entre la ville de Sorel-Tracy et le lac Saint-Pierre. Ce tronçon du fleuve a été particulièrement touché par les déversements quotidiens de 125 litres et plus d'acide non traité et les 300 kilos de métaux divers, gracieusement de Tioxide.

Les sommes gérées par le FRHAP servent à acquérir et à préserver certains habitats des poissons. Les territoires visés par les projets de conservation sont le ruisseau Saint-Jean, la rivière aux Pins, les pointes Hébert et Goyette ainsi que les îles des archipels Berthier-Sorel. Ces projets de conservation visent à assurer la pérennité des espèces de poissons du fleuve.

Pour ce qui est des projets d'aménagement, les secteurs de l'Île-de-Grâce et de l'Île-aux-Corbeaux, la baie Lavallière, le marais de l'Île-Saint-Eugène, de l'Île Dupas, du ruisseau Saint-Jean, de l'Île-du-Milieu et de la Baie-du-Febvre/Nicolet Sud ont été retenus. Les objectifs spécifiques de ces projets d'aménagement sont de protéger et de restaurer les frayères, de rétablir la libre circulation des poissons et de les libérer après la crue.

Outre Environnement Canada, le FRHAP est composé d'intervenants du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, de Pêches et Océans Canada et de la Fondation de la faune du Québec. Le FRHAP s'est également adjoint des associations de conservation et d'autres organismes du milieu concernés par ces projets.

Étude de la Fondation canadienne de la jeunesse

### Un jeune Canadien sur cinq cherche un emploi

*Le taux de chômage chez les 15 à 25 ans est presque deux fois plus élevé que la moyenne nationale*

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Près d'un jeune Canadien sur cinq ne parvient pas à se dénicher un emploi, ce qui en fin de compte coûte des milliards de dollars aux contribuables.

Le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 25 ans est d'ailleurs presque deux fois plus élevé que la moyenne nationale, selon une étude rendue publique hier par la Fondation canadienne de la jeunesse.

Au début des années 90, près de 18 % des jeunes (400 000 personnes) étaient sans emploi. Il en coûte aux contribuables canadiens environ 4,5 milliards de dollars en versements d'assurance-chômage et d'aide sociale à ces jeunes.

«La société canadienne pourrait bientôt ne plus être en mesure de supporter les coûts du chômage chez les jeunes», affirme Lucie Bohac Konrad, directrice générale de la Fondation.

L'étude précise qu'il y a 50 % plus de jeunes entre 18 et 24 ans victimes des fluctuations négatives de l'économie que chez les 25-29 ans. Les cycles de l'économie ont des effets plus marqués sur les travailleurs jeunes.

«Quand l'économie pique vers le bas, ce sont les jeunes qui sont les plus affectés», ajoute Mme Bohac

Konrad. L'étude recommande d'accroître la catégorie jeunesse afin qu'elle englobe les 15-29 ans. On doublerait ainsi la population des jeunes au pays, ce qui rendrait d'ailleurs les résultats encore plus préoccupants.

«Le chômage chez les jeunes est une réalité nettement mésestimée», affirme Mme Bohac Konrad, selon qui le problème est si sérieux qu'il ne doit pas être tout bonnement renfilé aux gouvernements.

«Il s'agit d'un problème complexe et assez sérieux pour que les gouvernements, l'industrie privée et le secteur des organismes sans but lucratif s'y attaquent activement.»

Si le chômage chez les jeunes a toujours été considéré comme un phénomène cyclique, l'évolution rapide du marché du travail fait maintenant en sorte que les jeunes doivent développer et affiner leurs compétences.

La transition de l'école au marché du travail n'est d'ailleurs pas facile, comme l'indique une récente étude du ministère des Ressources humaines, qui affirme que moins d'un tiers des diplômés des écoles de métier et des écoles spécialisées travaillaient à temps plein, alors que moins d'un tiers des diplômés universitaires occupaient un poste dans un domaine lié à leur champ d'études.

EN BREF

#### LA CIGARETTE EN COUR SUPRÊME

Ottawa (d'après PC) — Un jugement de la Cour suprême d'une importance cruciale pour les compagnies de tabac tombera aujourd'hui, mettant fin à une saga judiciaire qui dure depuis sept ans à propos de l'interdiction de la publicité sur le tabac. Le plus haut tribunal du pays devra trancher quant à savoir si oui ou non la loi qui interdit la publicité sur les produits du tabac enfreint la Charte canadienne des droits. Deux des principaux fabricants de cigarettes, RJR-Macdonald et Imperial Tobacco, tentent depuis 1988 de faire abroger cette loi qui, selon eux, brime leur liberté d'expression garantie par la Charte. Les groupes antitabac soutiennent que la loi adoptée en 1987 constitue la pièce maîtresse du programme canadien de contrôle du tabac et peut même servir de modèle à d'autres pays. Si jamais la Cour suprême donnait raison aux compagnies de tabac, on pourrait bientôt revoir des publicités vantant les mérites de différentes marques de cigarettes à la télévision, à la radio ou sur les grands panneaux d'affichage le long des routes, craignent les antitabagistes.

#### FUNÉRAILLES D'UN LEADER DES HELL'S ANGELS

Trois-Rivières (PC) — Les funérailles de Richard Emond, un des leaders de la bande de motards Hell's Angels au Québec, se sont déroulées sans incident hier après-midi à Trois-Rivières-Ouest. Environ 200 motards, membres des Hell's Angels ou sympathisants venant de partout au Québec et d'ailleurs au pays, ont assisté à la cérémonie religieuse qui s'est déroulée à l'abri des caméras et des micros à l'église Jean XXIII. A l'extérieur, quelque 300 agents de la Sûreté du Québec et de la police municipale assuraient la surveillance et maintenaient les curieux à distance. Après la cérémonie, un cortège formé principalement de voitures et de camionnettes s'est dirigé vers Québec, escorté par de nombreuses voitures de patrouille de la SQ. Seulement quelques motards ont fait le trajet à motocyclette. A Québec, une courte cérémonie a eu lieu à l'intérieur du crématorium du cimetière Saint-Charles. Richard Emond a été assassiné dans le stationnement d'un centre commercial de Montréal vendredi dernier. Selon les enquêteurs, il pourrait s'agir d'un autre attentat relié à la guerre des motards ou encore d'un règlement de comptes interne au sein de la bande de motards.

#### FORTUNE ENGLOUTIE

New York (AFP) — Les douaniers de l'aéroport Kennedy, à New York, intrigués par la nervosité d'un passager colombien, ont eu la surprise de découvrir qu'il transportait une véritable fortune dans son estomac, a-t-on appris hier de source douanière. Carlos Trujillo, 30 ans, a reconnu vendredi dernier devant les douaniers abasourdis qu'il avait avalé pas moins de 27 préservatifs contenant 189 billets de 100 dollars, soit en tout la coquette somme de 18 900 \$. «Nous voyons cela assez fréquemment pour la cocaïne et l'héroïne, mais ce n'est pas la méthode utilisée normalement par les trafiquants de devises», a expliqué un responsable douanier de l'aéroport, Tom Smith. Carlos Trujillo transportait en outre, lors de son interpellation, plus de 60 000 \$ cachés dans le sac à dos d'une poupée à l'effigie de Mickey et quelque 10 400 \$ dans ses poches. Il a été incarcéré et risque une peine pouvant aller jusqu'à dix ans de prison et une amende de 250 000 \$.

#### COUTURIERS CORROMPUS

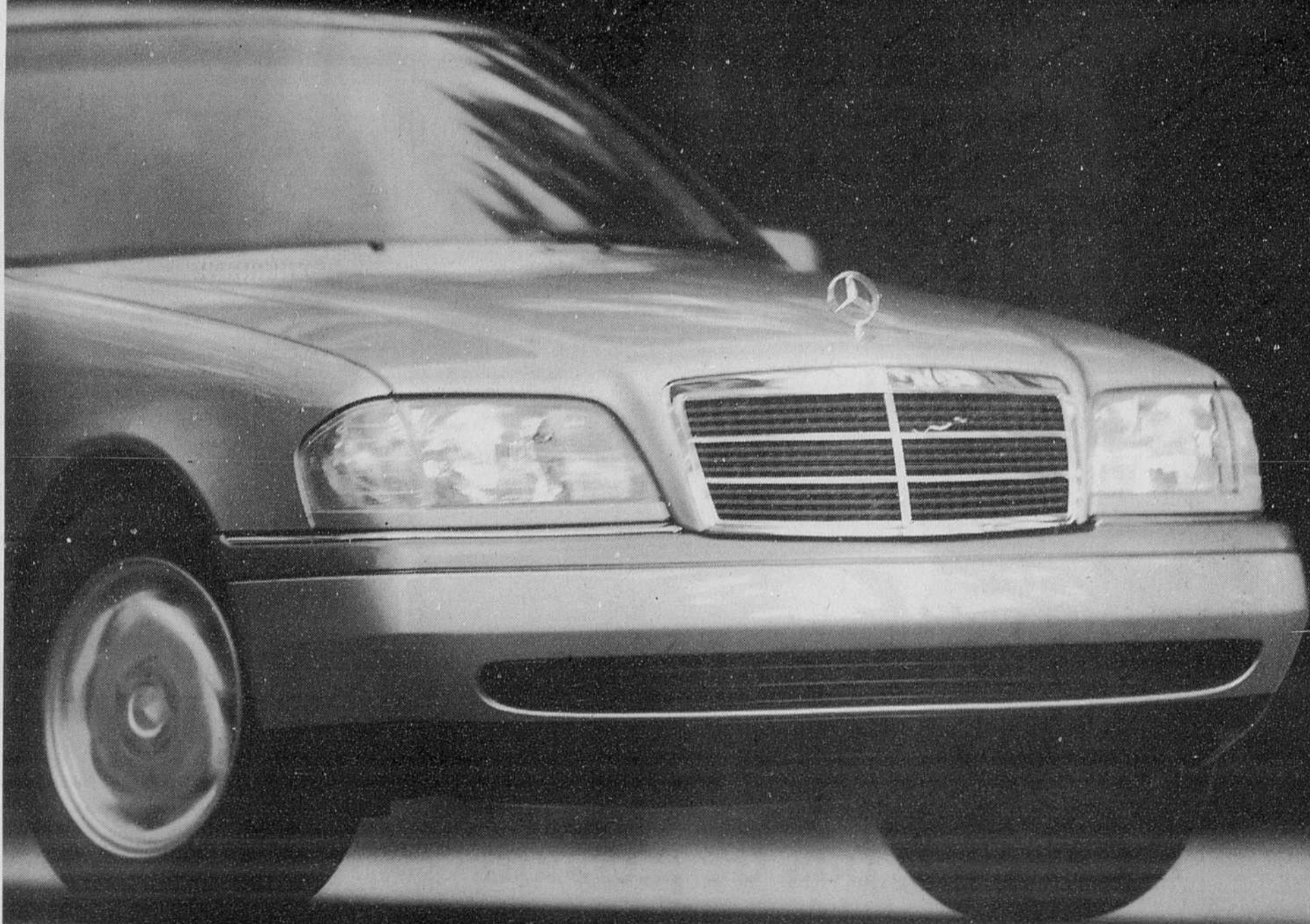
Milan (Reuter) — Le procès pour corruption présumée de plusieurs grands couturiers italiens a été ajourné au 27 novembre, hier à Milan. De source judiciaire, on précise que cette décision est liée à des problèmes de procédure découlant de la maladie d'un avocat de la défense et d'un calendrier judiciaire très chargé. Aucun des inculpés, accusés d'avoir «acheté» des agents du fisc en échange de leur complaisance dans l'épluchage de leurs comptes, n'était présent dans la salle à l'ouverture de l'audience.

#### UN COQUET CAÏMAN

Yaoundé, Cameroun (AFP) — Un caïman, affublé de sous-vêtements féminins et aux griffes peintes avec du vernis à ongles, provoque un vif émoi à Yaoundé depuis sa capture il y a quelques jours. Le saurien, un crocodile femelle, a été assimilé par une partie des habitants de la capitale camerounaise à un «totem» particulièrement maléfique. Un guérisseur du quartier de Nkomkana a revendiqué la capture de l'animal après une «féroce lutte mystique». Selon lui, le crocodile, qu'il aurait capturé dans cette tenue plus qu'étrange, est la réincarnation d'une vieille femme du quartier, qu'il accuse d'avoir été à l'origine de plusieurs accidents de la circulation.

CETTE PHOTOGRAPHIE NE DONNE AUCUN INDICE  
DU GENRE DE COURBE QUE NÉGOCIE LA MERCEDES.

PAS PLUS QUE LA MERCEDES, D'AILLEURS.



Vous voyez là une Mercedes de Classe C prenant une courbe à pleine vitesse. Sa suspension brevetée lui permet d'adhérer à la route en douceur, et de résister à la force centrifuge qui fait tanguer et rouler d'autres voitures. Construire une automobile de luxe au comportement aussi exemplaire n'est pas facile. Cela peut simplement le paraître. Pour en savoir plus, voyez un concessionnaire Mercedes-Benz agréé. Pour un essai routier, composez : 1 800 387-0100.



La Classe C  
À partir de 35 295 \$\*

# LE DEVOIR MONTRÉAL

État de la réserve collective de sang

Critique	B-	29%
	Info-collecte: 524-6724	

La Société canadienne de la Croix-Rouge

Des milliers d'étudiants dans la rue

## Une manif politisée

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

«L'éducation sera un enjeu de la campagne référendaire.» C'est par ces mots que le porte-parole de la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal, Nicolas Girard, a salué hier la grande manifestation de étudiants québécois organisée contre la réforme Axworthy.

parti de l'UQAM, les deux marches se rejoignant autour de 16h (et dans une atmosphère très enthousiaste) au parc Jeanne-Mance, près du mont Royal.

Ils étaient quelques milliers à marcher à Montréal, 3000 ou 4000, à exprimer leur désaccord devant les intentions fédérales, et certains leaders étudiants n'ont pas caché les couleurs politiques de la manifestation.

Ainsi, Nicolas Girard a bien précisé que «c'est le gouvernement fédéral qui a pris la décision d'effectuer de telles compressions, allant ainsi à l'encontre de la volonté de tous les députés de l'Assemblée nationale» (qui se sont effectivement opposés en bloc à l'exercice en cours au fédéral).

Le président de la FEUQ, François Rebello, a ajouté que «le premier ministre Jean Chrétien manque de respect envers les jeunes Québécois».

Mais les leaders étudiants ont également tenu à ajouter que «tout gouvernement qui veut s'attaquer à l'accessibilité aux études supérieures nous trouvera sur son chemin».

Selon la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), 25 000 étudiants auraient marché hier à travers le Québec pour protester contre les intentions du gouvernement Chrétien de couper 650 millions de dollars dans les paiements de transfert aux provinces destinés à l'enseignement postsecondaire.

Une décision qui priverait de 150 millions de dollars le réseau de l'enseignement québécois pour l'année 1996-97, selon la FEUQ.

Le mouvement de protestation a permis aux étudiants de descendre dans la rue dans plusieurs villes du Québec.

À Montréal, un groupe de manifestants est parti vers 15h de l'Université de Montréal et un autre est

## Astuce référendaire



PHOTO JACQUES NADEAU

UN ARDENT défenseur de la cause souverainiste y est allé d'un coup de pinceau «politique», hier à Montréal, pour transformer en OUI un slogan du camp du NON, qui affirmait initialement «La séparation? On a raison de dire NON». Ce Patriote des temps modernes a filé à l'anglaise et c'est l'ouvrier que l'on aperçoit qui a dû réparer les dégâts.

## Consultation publique

### Option Laval s'acharne sur Vaillancourt

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le parti Option Laval a profité hier des résultats obtenus lors d'une consultation publique qu'il a menée depuis mai pour vilipender encore une fois l'administration du maire Gilles Vaillancourt.

S'appuyant sur le jugement de 5808 répondants, soit 6 % des 100 000 questionnaires envoyés dans les foyers lavallois, le chef d'Option Laval, Jean Rizzuto, a soutenu que les citoyens ont perdu confiance dans l'administration municipale. «M. Vaillancourt serait bien mieux d'écouter la population», a lancé M. Rizzuto en brandissant fièrement certains chiffres.

Mais voilà, si ces chiffres semblent dévastateurs de prime abord, certaines nuances s'imposent notamment au plan de la méthodologie. D'abord, il ne s'agit pas d'un sondage scientifique, et les citoyens ont été invités à dire si les affirmations qui leur étaient présentées étaient vraies ou fausses. Mais voilà, ces affirmations étaient sinon biaisées, du moins partiales; souvent, elles suggèrent les réponses.

Ainsi, à l'affirmation «Il est temps d'adopter des règles sévères concer-

nant le patronage et les conflits d'intérêts à Laval», on démontre une certaine impatience face à l'administration et, surtout, on laisse entendre qu'il existe du patronage et des conflits d'intérêts au sein de l'administration. À cela, 83 % des participants ont répondu «vrai».

De la même façon, on retrouve sous le thème «gestion municipale» l'affirmation suivante: «La dette élevée de Laval n'affecte pas le montant de mes taxes.» Option Laval a donc choisi de souligner que la dette municipale est élevée, ne donnant pas le choix aux participants de juger si elle l'est véritablement et ce, en leur indiquant à combien elle s'élève.

Le bureau de M. Vaillancourt a émis en fin d'après-midi un communiqué de presse pour dénoncer «cet exercice partisan» qui est «une insulte à l'intelligence des citoyens». Malgré les accusations de démagogie formulées par le maire, ce dernier s'est prêté au jeu enclenché par son adversaire. «En fait, si j'étais Giovanni [Jean] Rizzuto, je serais très inquiet, ironise M. Vaillancourt. Il a obtenu 23,8 % des voix aux dernières élections. Son faux sondage montre que sa cote dépasse maintenant à peine 5 %».

## LONGUEUIL

### Création d'une Société d'aide au développement économique

LE DEVOIR

La Ville de Longueuil compte, depuis hier, une Société d'aide au développement économique (SADEL) dont le président est le notaire Jean-Pierre Hardy.

Cette société a comme objectif principal d'établir des liens privilégiés avec les milieux d'affaires longueillois. Au nombre des huit membres du conseil d'administration, on retrouve les noms du maire Claude Gladu, de son substitut Jacques Milette, du directeur de l'urbanisme Claude Doyon et de celui des travaux publics, Renaud Dubé. Les quatre autres administrateurs de cette société que l'on veut «indépendante de la structure des services municipaux» sont: le p.-d.g. des boulangeries Weston Québec, Pierre Brodeur; Pierre Dupuis, président et chef de la direction de Sico

inc.; l'homme d'affaires Jacques Olivier et Marguerite Kiss. C'est le conseil municipal qui nomme les membres du conseil d'administration, tandis que le directeur général de la Ville, Roch Létourneau, est administrateur et membre du comité exécutif.

**ROBIC**  
DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS  
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 984-0404  
La maîtrise des intangibles

**LIBRAIRIE LE BOUQUIN**  
Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:  
- lois, règlements  
- livres administratifs, techniques  
- livres d'art, etc.  
Commandes téléphoniques acceptées.  
395, Boul. Cartier, Laval  
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844  
CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Salon de Thé Floral au Bouton d'Or et Éditions Espoir & Lumière vous invitent au lancement du deuxième livre de Nicole Lépin «Mon cheminement vers le B.T.P.»  
Jeudi soir le 21 septembre 1995 entre 18h 00 et 21h 30 au 1556, rue Mont-Royal est, Montréal  
Téléphone: (514) 527-6853

## Projets expérimentaux

### Deux millions à l'égout

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La Ville de Montréal expérimentera de nouvelles technologies pour la réhabilitation de ses égouts et de ses conduites d'eau.

En fait, sept projets que l'administration municipale a soumis au ministère des Affaires municipales, dans le cadre du volet III du programme d'infrastructures Canada-Québec, viennent d'être enclenchés. Au total, il s'agit d'investissements de deux millions de dollars, partagés également entre les trois paliers de gouvernement.

Concrètement, la Ville testera entre autres un nouveau produit pour imperméabiliser une partie d'une très vieille conduite d'eau. Ce tuyau de briques, qui aurait de toute façon nécessité une reconstruction complète, sera recouvert d'une gaine d'isolation.

Ainsi, Montréal analysera la capacité d'isolation de ce nouveau produit et la rapidité d'installation. Si l'expérimentation se révèle concluante, la Ville pourra éventuellement utiliser cette technologie puisqu'elle cherche, lorsqu'elle effectue des réparations, à faire des économies tout en minimisant les nuisances subies par la population

(bruit et circulation détournée lors de travaux d'excavation, par exemple).

Outre cet objectif, le volet III du programme d'infrastructures vise à promouvoir de nouveaux produits technologiques d'ici, ainsi qu'à inciter les municipalités à prendre le virage technologique. Une enveloppe 25 millions est d'ailleurs disponible pour l'ensemble du Québec.

À Montréal, des projets totalisant 12 millions ont été présentés. En général, il s'agit de projets de petite envergure (environ 200 000 \$) puisque ce sont des expérimentations (de nouveaux revêtements pour les chaussées, par exemple). Par ce programme, la Ville veut également développer des méthodes de diagnostic plus rapides et plus précises afin d'intervenir sur de véritables problèmes d'infrastructures.

La métropole a jusqu'à présent bénéficié des enveloppes concernant les travaux de voirie (volet I) ainsi que les grands projets à incidence urbaine (centre sportif de Côte-des-Neiges, notamment).

Le programme d'infrastructures a été lancé par le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, qui en avait fait une promesse électorale pour relancer l'emploi au pays.

## EN BREF

### NOUVEAU DIRECTEUR DE L'INFORMATION AU JOURNAL DE MONTRÉAL

(Le Devoir) — Le Journal de Montréal vient de nommer Jean-Denis Lamoureux, un ancien du Devoir, à titre de directeur de l'information. Il remplace à ce poste Jean-Philippe Décarie, nommé rédacteur en chef du journal en août dernier, au moment où le rédacteur en chef Pierre Francœur était nommé éditeur à la suite du départ d'Yvon Lamarre.

Pour M. Lamoureux, il s'agit de quelque sorte d'un retour aux sources puisqu'il a assumé la direction de l'information du Journal de Montréal au début des années 70 pour passer ensuite à la direction générale du Journal de Québec.

En 1984 et 1985, il a été directeur des communications au bureau du premier ministre René Lévesque. À titre d'adjoint au directeur de l'information, M. Lamoureux a travaillé cinq ans au Devoir, un poste qu'il a quitté il y a deux ans et demi pour devenir conseiller au président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ). Parallèlement, il a assumé, ces quatre dernières années, la vice-présidence aux éditions francophones d'Amnistie Internationale.

### LA MAISON DE L'OTS DÉMOLIE?

Morin Heights (PC) — La désormais célèbre résidence des leaders de la secte de l'Ordre du temple solaire (OTS), à Morin Heights, dans les Laurentides, pourrait tomber sous le pic du démolisseur. C'est ce que souhaite la municipalité qui s'adressera à la Cour supérieure demain pour obtenir la permission de démolir la partie de la maison incendiée. Les procureurs entendent faire la démonstration du danger que représentent les ruines pour les enfants du secteur.

Si aucun héritier ne se manifeste, la municipalité procédera à la vente des deux ailes intactes du bâtiment et du terrain en raison du non-paiement des taxes. Le carnage de l'OTS avait fait 53 morts en Suisse et à Morin Heights en octobre 1994.

### TROIS ATTENTATS EN UNE NUIT

(PC) — Les policiers enquêtent sur trois attentats survenus durant la nuit d'hier dans la région de Montréal et dans les Laurentides. À Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, dans les Laurentides, une explosion a partiellement détruit une luxueuse résidence un peu avant minuit, mardi soir. Les explosifs avaient été placés à l'extérieur de la maison, dont les occupants n'ont pas été blessés. Dans l'est de Montréal, un concessionnaire d'automobiles d'occasion a été la cible au début de la nuit d'un incendie criminel qui a ravagé une dizaine de véhicules.

Le commerce situé avenue Bennett n'a cependant pas été touché. À Saint-Léonard, en banlieue de Montréal, un salon de bronzage du boulevard Langelier qui devait ouvrir ses portes bientôt a été la proie des flammes vers 2h. Deux individus dans la vingtaine auraient lancé un cocktail Molotov dans la vitrine. Deux suspects ont été arrêtés peu de temps après.

### SAISIE D'HÉROÏNE À MONTRÉAL

(PC) — Les inspecteurs des douanes à l'aéroport de Dorval ont saisi quelque 700 grammes d'héroïne en provenance de la Colombie, lundi dernier, a-t-on annoncé hier. La drogue est évaluée à 1,8 millions de dollars. Selon les douaniers, c'est la première fois que de l'héroïne provenant de Colombie est saisie au Québec. Les inspecteurs l'ont trouvée dissimulée dans les doublures de deux vestons appartenant à un résident canadien d'origine colombienne. Diego Valderrama, 37 ans, de Montréal, arrivait de Colombie, après une escale à Miami, lorsqu'il a été arrêté à sa descente d'avion. La GRC a porté contre lui une accusation d'importation de stupéfiants.

**VIENNENT DE PARAÎTRE...**

Ces bulletins sur l'avenir dans un Québec souverain sont disponibles gratuitement dans les bureaux de Communication Québec. Information (sans frais): 1-800-363-1363

**L'avenir dans un Québec souverain**

12 bulletins...

- Bulletin 1 • Le commerce avec un Québec souverain: les États-Unis favorisent la continuité
- Bulletin 2 • Souveraineté du Québec - Le contrôle complet de la fiscalité ouvre des perspectives nouvelles
- Bulletin 3 • Les transferts fédéraux vis par un économiste de l'Université de Montréal - Le Québec a perdu plus de 11 milliards \$ au cours de la décennie 1983-1993
- Bulletin 4 • Le partage des actifs et de la dette révèle un déficit d'actifs de 23,9 milliards \$ pour le Québec
- Bulletin 5 • L'indicateur de développement humain - Le haut taux d'analphabétisme déloge le Canada de la première place du classement de l'ONU
- Bulletin 6 • Les PME réorientent davantage leurs activités dans un axe nord-sud depuis 1989
- Bulletin 7 • Le Québec ne compte que 20 % des emplois fédéraux; cela facilitera leur intégration à un Québec souverain
- Bulletin 8 • Le Québec ne dispose que de 13 % du personnel et des contrats fédéraux en matière scientifique
- Bulletin 9 • Montréal a consolidé les emplois de sièges sociaux à compter de 1986
- Bulletin 10 • Indépendamment des choix politiques du Québec: seule une politique laitière commune peut protéger la stabilité des marchés du Québec et du Canada
- Bulletin 11 • Solidité et productivité caractérisent l'industrie agroalimentaire du Québec
- Bulletin 12 • L'agriculture en Amérique face aux nouvelles règles internationales: l'année 1996 marquera la réouverture des accords commerciaux entre pays

...et 12 études

- Étude 1 • Avis sur les accords conclus avec les États-Unis - 48 pages - 4,95 \$
- Étude 2 • Le transfert au Québec de tous les champs d'imposition fédéraux - 88 pages - 8,95 \$
- Étude 3 • Les transferts fédéraux-provinciaux au Canada - 48 pages - 5,95 \$
- Étude 4 • Le partage des actifs et des passifs du gouvernement du Canada - 88 pages - 8,95 \$
- Étude 5 • L'indicateur de développement humain de l'ONU: le concept et son usage - 76 pages - 7,95 \$
- Étude 6 • La souveraineté et les PME - 76 pages - 7,95 \$
- Étude 7 • La souveraineté du Québec et l'économie outaouaise - 124 pages - 10,95 \$
- Étude 8 • La science et la technologie dans un contexte souverainiste - 100 pages - 9,95 \$
- Étude 9 • Les sièges sociaux et la souveraineté du Québec - 56 pages - 6,95 \$
- Étude 10 • L'avenir de la production laitière dans un Québec souverain - 36 pages - 4,95 \$
- Étude 11 • L'industrie agroalimentaire: profil, marchés, interventions - 80 pages - 8,95 \$
- Étude 12 • L'impact des nouvelles règles commerciales internationales sur l'agroalimentaire - 96 pages - 9,95 \$

Ces études sont rendues publiques par le Secrétariat à la reconstruction du ministère du Conseil exécutif. Elles sont en vente dans le réseau Les Publications du Québec.  
vente et information: (418) 643-5150 (sans frais: 1-800-463-2100)

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

EN BREF

Débat référendaire

Le déluge publicitaire fédéral au Québec

### LE NON AFFICHÉ DEVANT LE «BUNKER»

Québec (d'après PC) — La campagne référendaire n'est pas encore officiellement commencée qu'un imbroglio de taille règne au sujet de pancartes publicitaires. Le comité du NON devrait décider aujourd'hui s'il obtiendra à un ordre du ministère des Transports d'enlever ses panneaux publicitaires dans certaines emprises des routes parce qu'ils y seraient installés illégalement. Si le NON enlève ces pancartes, elles pourront être remises en place dès la prise du décret, prévue le 29 ou le 30 septembre. Cette histoire, qui soulève l'indignation et la colère du comité du NON, est liée à une loi adoptée en décembre 1986 par le gouvernement libéral de Robert Bourassa. En vertu de cette loi, le Code de sécurité routière «interdit strictement d'afficher dans les emprises des routes relevant du ministère des Transports en dehors de toute campagne référendaire ou électorale formelle». Le comité du NON estime être déjà en campagne référendaire tandis que la loi précise que la campagne ne commence officiellement que le jour de l'émission du décret. Le NON est allé trop loin, aux yeux de certains membres du gouvernement, en installant une affiche sur le terrain de l'Assemblée nationale et une autre en face du «bunker» abritant les bureaux du premier ministre.

### L'ÉQUITÉ SALARIALE, UNE PRESSION MORALE

Québec (PC) — Le projet de loi sur l'équité salariale que présentera le ministre de la Condition féminine, Jeanne Blackburn, d'ici la fin de l'année, ne péchera pas par sévérité: il ne comportera aucune sanction pour les compagnies qui refuseront de s'y conformer. La ministre parie en effet sur la bonne volonté des chefs d'entreprise qui, dit-elle, sont «de plus en plus sensibles au problème de la pauvreté des femmes». Le projet de loi, qui imposera l'équité salariale dans l'ensemble des entreprises québécoises d'ici quatre ans, sera «pro-actif», c'est-à-dire qu'il ne comportera aucune mesure coercitive si certains patrons refusent d'obtenir. «On pense qu'au fur et à mesure que les entreprises vont y souscrire, ça va faire bouler de neige», croit Mme Blackburn. Une entreprise qui refuserait de s'y conformer serait boycottée assez rapidement. Je pense qu'il y a une pression morale qui va s'exercer. La ministre attend, d'ici la mi-octobre, le rapport de la consultation effectuée auprès de plusieurs organismes syndicaux et patronaux, qui servira à bâtir l'ossature du projet de loi.

### AÉROPORT PEARSON: CORBEIL A LA CONSCIENCE TRANQUILLE

Ottawa (PC) — Les allégations de favoritisme ou d'influence indue entourant la signature de l'entente sur l'aménagement des aéroports de Pearson ne sont que des fabrications, a dénoncé hier l'ex-ministre des Transports Jean Corbeil. Selon M. Corbeil, le rapport Nixon n'a fait ressortir que des «commérages, des insinuations et des allégations sans fondement, colportés à tout vent avant, durant et après la campagne électorale de l'automne 1993 par des individus qui confondent leurs intérêts idéologiques et personnels avec l'intérêt public». M. Corbeil, qui a signé l'entente dans les dernières semaines de la campagne, a indiqué hier qu'il n'avait rien à se reprocher, que les procédures normales avaient été suivies



PHOTO PC

et que la décision finale avait été autorisée par le conseil des ministres. Le rapport Nixon laissait entendre que des lobbyistes avaient trempé dans cette affaire, que les profits aux promoteurs étaient «excessifs» et que l'entente favorisait les amis du Parti conservateur.

### LA SOUVERAINÉTÉ INTÉRESSE LES FEMMES

(D'après PC) — Il est faux de prétendre que les femmes ne s'intéressent pas à la souveraineté. Elles veulent en entendre parler, mais comme un outil de changement social, non comme une fin en soi. Cette conclusion est tirée par les organisatrices de la tournée des femmes souverainistes à travers le Québec. L'opération Porte-voix a donné l'occasion à 59 femmes souverainistes de sillonner le Québec pour rencontrer d'autres femmes, les écouter, mais aussi les sensibiliser à la cause souverainiste. Selon la porte-parole des Partenaires pour la souveraineté, Nicole Boudreau, «ce n'est pas tout à fait juste, et même c'est faux de prétendre que les femmes ne s'intéressent pas à la souveraineté». La souveraineté est, à leurs yeux, un outil pour réaliser des changements sociaux. En tournée, les femmes ont peu parlé de passeport canadien ou de monnaie. Elles souhaitent que les ténors du OUI accordent autant d'intérêt aux dimensions sociales qu'aux questions de structures, répartition des pouvoirs et partage de la dette, résume Mme Boudreau.

### LE FRANÇAIS AU QUÉBEC: LES EUROPÉENS INTERPELLÉS

Paris (PC) — Les Français, les Belges et les Suisses pourraient être invités à s'associer à la réflexion sur la situation du français au Québec que vient de lancer le gouvernement péquiste. La perspective de consulter des experts européens apparaît en effet aux yeux du président du Conseil de la langue française, Marcel Masse, comme une «excellente idée». «Nous avons une langue commune, a-t-il souligné. Il serait intéressant d'élargir le débat, de travailler ensemble, d'entendre le point de vue des autres, au moment où nous menons des consultations sur notre propre action en matière linguistique.» M. Masse effectue cette semaine sa première visite à Paris dans le cadre de ses nouvelles fonctions. Il est partisan d'un accroissement des échanges entre les conseils de la langue française d'Europe, mais sur une base informelle. M. Masse a d'ailleurs convenu, avec son homologue français Bernard Quéamad, de mettre sur pied un «petit groupe de réflexion» sur la mise au point d'indicateurs «les plus crédibles possible» pour mesurer la qualité du français.

## Bouchard accuse Chrétien de bafouer la démocratie

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

En refusant d'avance de reconnaître un OUI qui l'emporterait de justesse au référendum, Jean Chrétien «foule aux pieds la démocratie au gré de ses humeurs fédéralistes» et crée un «précédent extrêmement grave» qui lui coûtera cher, prédit Lucien Bouchard.

Le chef du Bloc québécois estime que, quoi qu'en dise le premier ministre, «le peuple québécois n'a pas de permission à demander, ni à lui ni à personne, pour décider de son avenir», et il a affirmé hier que le «culot» dont fait preuve M. Chrétien, lui-même porté au pouvoir sans majorité absolue, incitera le Québec à «voter OUI pour se débarrasser de ce genre d'arrogance».

Bien loin du fond de la question, c'est sur le sens démocratique de chacun que s'est poursuivi hier le débat référendaire à la Chambre des communes, où les couteaux ont volé au ras de la moquette. Le Bloc y est allé à fond de train, accusant notamment M. Chrétien d'avoir «consacré sa carrière à mettre le feu entre le Québec et le Canada», d'avoir «enfoncé une Constitution dans la gorge des Québécois», de nourrir une «obsession anti-Québec» et, finalement, de faire preuve de «mépris».

Mais le premier ministre est resté stoïque devant ces attaques, réitérant que les souverainistes «cachaient la vérité» — notamment le contenu de certaines études commandées par le ministre Richard Le Hir — et que, devant un tel manque de transparence, un OUI mince ne saurait conduire à la séparation. A cet égard, il a retenu un exemple qui ne manquait pas de pittoresque.

«Pour défaire un club de chasse et pêche au Québec, ça prend les deux tiers des votes [des membres]. Je ne dis pas que ça prend deux tiers des votes [pour le référendum]. Je dis qu'ils [les souverainistes] ont deux poids deux mesures encore une fois», a-t-il lancé.

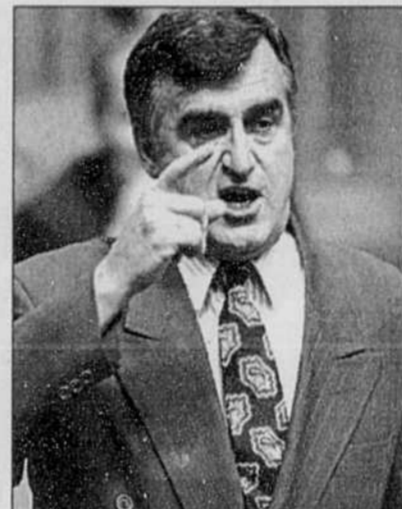
«Soyez donc honnêtes, dites donc aux Québécois, comme vous avez dit aux Américains, "nous sommes

des séparatistes", puis vous allez en manger une belle», a tonné le premier ministre.

En point de presse, M. Bouchard a toutefois tenu à prévenir son vis-à-vis que sa témérité ne serait pas sans conséquence. «Je pense que M. Chrétien est en train de vendre la peau de l'ours avant le temps. Je suis convaincu qu'il salive trop vite à l'idée de la traite qu'il pourra payer au Québec après un NON. [...] Il y a des choses très graves qui sont dites.»

«On fait face à un antidémocrate et ça va se savoir.»

Le débat d'hier a aussi vu le chef réformiste Preston Manning, qui avait volé le spectacle lundi et mardi en



PHOTOS PC



«Pour défaire un club de chasse et pêche au Québec, ça prend deux tiers des votes», a lancé Jean Chrétien à Lucien Bouchard au cours d'un autre débat animé aux Communes.

finissant le front fédéraliste et en enjoignant M. Chrétien de s'engager à reconnaître un OUI à 50 % plus une voix, réorienter son tir. M. Manning a concentré ses attaques sur le sens d'un éventuel NON, demandant au premier ministre d'y joindre une promesse de réforme du fédéralisme.

Mais il a obtenu pour toute réponse une déclaration voulant que le Canada évolue constamment sans qu'il soit nécessaire pour autant de modifier la Constitution. M. Chrétien a ajouté que le fardeau de la preuve devait reposer sur les séparatistes, non sur lui-même.

Le chef du Reform a d'ailleurs dû se défendre d'être sagement rentré dans le rang après l'entretien privé d'une heure qu'il a eu avec le premier ministre mardi. Il a affirmé que les libéraux craignaient son parti parce qu'il constitue une solution de rechange valable. «Nous suivons notre propre ordre du jour. Nous voulons que M. Chrétien change de discours quant aux effets d'un OUI, mais nous voulons aussi passer par-dessus lui pour parler aux Québécois et leur dire qu'il y a beaucoup de gens qui veulent changer la fédération», a-t-il expliqué.

Cependant, M. Bouchard, qui avait loué la veille le «courage» démocratique de M. Manning, n'en croyait rien, et il s'est dit d'avis qu'après avoir fait plier Lucienne Robillard et Daniel Johnson, le premier ministre venait de soumettre un nouveau porte-étendard fédéraliste. «La session de tordage de bras a porté ses fruits», a-t-il conclu.



Une immense pancarte a été installée en façade du siège social de la SSJB-M, rue Sherbrooke.

## Trop d'immigrants choisissent de vivre en anglais, déplore la SSJB

Elle a lancé une campagne publicitaire visant à dramatiser la situation du français à Montréal

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Le comportement linguistique des Léo-Québécois menace la langue française, prévient la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui soutient que seule une victoire du OUI pourra redresser la situation.

Selon le président de l'organisme, François Lemieux, plus le français langue maternelle déclinera à Montréal, plus le français devra s'imposer pour assurer l'intégration des immigrants à la majorité francophone. «La souveraineté permettra d'intégrer les nouveaux arrivants en donnant à la langue française un statut clair.»

Considérant l'importance que revêt la décision des Québécois pour l'avenir démographique de Montréal, la SSJB réalisera une brève campagne publicitaire visant à dramatiser la situation linguistique et à conscientiser les Montréalais. A compter de demain jusqu'à dimanche, les radios AM et FM de la région de Montréal diffuseront 120 messages, faisant notamment ressortir le fait que la population de langue maternelle française a diminué de 200 000 personnes depuis 20 ans sur l'île de Montréal. «Montréal

doit demeurer une ville de langue française.»

Depuis hier, la façade de la maison Ludger-Duvernay, rue Sherbrooke, siège social de la SSJB-M, arbore une immense affiche où l'on peut lire: «Si rien ne change, le français sera minoritaire à Montréal, avant longtemps.» Le circuit des hebdomadaires sera également mis à contribution pour cette campagne publicitaire qui coûtera quelque 35 000 \$. Une somme qui ne sera pas comptabilisée au budget du OUI, la campagne devant être terminée avant l'émission des brefs référendaires, qui ne peut avoir lieu avant le 29 septembre.

C'est dans la tradition de la SSJB de centrer son action sur le sort du français. Lors de la campagne référendaire de 1992, son président avait été le seul à monter aux barricades pour la cause du français en sonnant une première fois l'alarme: «La population de langue maternelle française est en chute libre à Montréal. La population allophone grandit cinq fois plus vite. A ce rythme, nous serons minoritaires tôt ou tard.»

Aujourd'hui, la situation s'évient inévitablement aggravée, il revient à la charge pour faire observer qu'encore trop d'immigrants fré-

quentent l'école anglaise et surtout choisissent de vivre en anglais. Cela, en rappelant que le Québec n'a qu'un droit de regard accessoire sur la sélection des immigrants et n'est pas en mesure d'assurer l'encadrement d'accueil qui s'imposerait. Et parce que «la force d'attraction de l'anglais est plus élevée que [celle du] français.»

En quoi la souveraineté transformerait-elle cette situation? En ce qu'elle créera, dit-il, un nouvel environnement linguistique, elle permettrait véritablement que la langue officielle des tribunaux soit le français, que la langue des services professionnels soit le français, que les employés soient tenus de communiquer en français avec leurs employeurs, que les entreprises soient tenues de faire leurs contrats d'adhésion en français et que la langue de l'administration publique soit le français.

Cela ne serait-il pas possible dans le cadre politique actuel? Non, réplique François Lemieux. «Ce n'est pas possible dans un pays où le bilinguisme est la politique officielle. Ce n'est pas possible dans un Québec où le seul changement de gouvernement peut faire reculer la place faite au français.»

## Côté avoue son impuissance

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Ottawa pourra continuer d'inonder le Québec de sa publicité pour combattre les forces du OUI sans que qui que ce soit puisse l'en empêcher. Le directeur général des élections du Québec avoue son impuissance.

A mesure que l'on se rapproche du référendum, les messages publicitaires du gouvernement fédéral se font de plus en plus nombreux, à la télévision, à la radio et dans les journaux. Tantôt, c'est le ministère de la Santé, tantôt, c'est celui de la Défense, mais chaque fois il y a une référence à l'attachement que nous devons conserver à ce grand pays et à ses Rocheuses. Pour cette seule année, le fédéral aura consacré 35 millions de dollars à vanter les mérites du Canada aux Canadiens. Une bonne part de ce budget de publicité sera dépensée au Québec. Même le gouvernement du Québec est entré dans la ronde avec quelques messages de publicité subliminale.

De part et d'autre, ils pourront poursuivre leur blitz en toute quiétude et investir les millions qu'ils voudront dans la campagne référendaire. Dans un entretien au *Devoir*, Pierre-F. Côté a tout simplement reconnu qu'il n'y peut rien. «C'est évident que je suis impuissant.»

La raison est simple, les gouvernements ne sont pas assujettis aux dispositions de la loi québécoise sur les consultations populaires. Il n'y a pas de doute pour Me Côté que ces publicités gouvernementales ne respectent pas l'esprit de la loi, mais il ne peut intervenir. «Je n'ai aucun poids. Je peux uniquement faire appel à la bonne volonté de tous.»

Cela dit, le directeur général des élections est convaincu qu'il y a un prix à payer pour abuser de la situation. Il croit que le gouvernement qui profanera outrageusement la loi méritera la désapprobation de l'électorat et desservira sa cause. «Il y a là un risque de backlash.»

Même le cas du Conseil pour l'unité canadienne n'est pas clair aux yeux du DGE, qui ne se prononcera qu'après avoir analysé la nature et le rôle de cet organisme. «Le droit de dépenser d'un organisme dépend de son statut.»

Ce n'est pas d'hier que la publicité d'Ottawa pose problème. Ce fut l'objet d'une vive controverse pendant la campagne référendaire de 1980. A l'époque, le directeur général du financement des partis politiques, organisme disparu depuis, avait porté plainte auprès du Conseil du référendum. Il voulait que les dépenses d'Ottawa soient déclarées «réglementées» en vertu de la Loi sur les consultations populaires. Une requête qu'avait alors rejetée le président du Conseil du référendum, le juge Alan B. Gold, alléguant que «nulle loi n'a effet sur les droits de la Couronne, à moins qu'ils n'y soient expressément compris ou encore à moins de l'avoir acceptée, ce qui n'est pas le cas ici, de sorte que même le gouvernement du Québec n'est pas lié par la Loi sur les consultations populaires». C'est cette interprétation qui guidera l'action du directeur général des élections d'ici le référendum.

Concernant les entreprises privées et les syndicats, Me Côté est déterminé à se montrer aussi sévère que pendant la campagne référendaire de 1992, alors qu'il avait intenté des poursuites contre Air Canada, la FTQ et Bombardier. Il espère que les condamnations de ces trois accusés auront servi d'exemples et qu'il n'y aura pas de récidive.

Les dépenses des comités du OUI et du NON seront comptabilisées à compter de l'émission des brefs référendaires. Si le premier ministre Parizeau persiste dans son intention de tenir le référendum le 30 octobre, il devra transmettre le décret au directeur général des élections au plus tôt le 29 septembre et au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre.

WASHINGTON

## Bourassa ne tient pas le NON pour acquis

MARIE TISON  
PRESSE CANADIENNE

Washington — L'ancien premier ministre du Québec Robert Bourassa a affirmé hier que le référendum pourrait réserver des surprises.

M. Bourassa était à Washington pour prononcer un discours devant le Canadian-American Business Council, une association composée surtout d'entrepreneurs canadiens installés dans la région de Washington et d'Américains intéressés au Canada. Devant un auditoire d'environ 120 personnes, l'ancien premier ministre a refusé de prédire les résultats du référendum du 30 octobre prochain, préférant citer une célèbre maxime d'un grand du baseball, Yogi Berra: «Ce n'est pas fini tant que ce n'est pas fini.»

Au cours d'une conférence de presse suivant le discours, M. Bourassa a rappelé que quelques mois avant l'élection présidentielle française, personne n'aurait pu prédire l'élection de Jacques Chirac. Et que personne non plus n'aurait pu prédire l'élection du conservateur Mike Harris comme premier ministre de l'Ontario.

L'ancien premier ministre a cependant affirmé que l'attachement des Québécois au Canada demeurerait profond et que s'ils réalisaient que la survie de ce pays était en jeu, ils y penseraient à deux fois avant de voter OUI. «La prudence est encore une vertu populaire au Québec», a-t-il déclaré. M. Bourassa a fait preuve de beaucoup de prudence lorsqu'il a été interrogé au sujet de la reconnaissance des résultats d'un référendum, surtout si un OUI l'emportait avec une faible majorité.

Il a dit croire que personne ne remettrait en question le droit du Québec à l'autodétermination et que le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, ne remettrait pas en cause la décision des Québécois. «Si c'est un OUI, c'est un OUI, et si c'est un NON, c'est un NON», a-t-il déclaré devant les gens d'affaires. Lors de la conférence de presse, il a expliqué que le débat portait surtout sur ce qui arriverait si le vote était très serré. «Mais ça, ça joue des deux côtés, a-t-il déclaré. Ça joue pour 49,9 %. Ça sera aux gouvernements à ce moment-là, au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral, d'assumer leurs responsabilités en cas d'écart de quelques centaines ou de quelques milliers de voix.»

PHOTO PC  
Robert Bourassa

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## SOROS FAIT UN DON AUX SERBES

Londres (AFP) — Le financier américain George Soros a annoncé hier qu'il faisait don de 15 millions de dollars aux enfants serbes qui ont dû fuir la Krajina et la Slavonie occidentale ces derniers mois sous l'offensive croate. Ce don sur deux ans, décrit lors d'une conférence de presse à Londres comme le plus important jamais fait au niveau individuel à la Yougoslavie, a été confié à la Fondation Soros pour la Yougoslavie. Celle-ci va consacrer les fonds à l'éducation des enfants, à leurs soins médicaux, à leur habillement et leur nourriture. «Par ce don je veux montrer que je ne déteste pas les Serbes», a déclaré dans un communiqué le milliardaire d'origine hongroise, rendu célèbre par ses spéculations sur le livre en 1992. Sonja Licht, la présidente de la Fondation Soros pour la Yougoslavie, a défendu devant la presse la décision de fournir une assistance aux Serbes, généralement considérés comme les agresseurs dans le conflit dans l'ex-Yougoslavie, disant que les enfants serbes avaient le droit de devenir «des citoyens d'Europe». Elle a souligné que les fondations Soros avaient déjà fourni de l'aide aux réfugiés musulmans bosniaques de Zepa et Srebrenica.

## KOVAC RESTE EN POSTE

Bratislava (AFP) — Le président slovaque Michal Kovac a confirmé hier qu'il «garderait sa fonction» et résolument rejeté les accusations formulées la veille contre lui dans une déclaration du gouvernement du premier ministre Vladimir Meciar. «Il n'y a pas de raisons constitutionnelles ou autres pour ma démission», a souligné le chef de l'Etat slovaque, qui avait été accusé par le gouvernement de «tenter de déstabiliser l'ordre constitutionnel» du pays. Dans un communiqué adressé à des médias slovaques et étrangers, le président Kovac souligne qu'il «restera à son poste». Il a décidé de riposter ainsi à l'appel du gouvernement à sa démission pour que «les citoyens slovaques, qui ont des vues de la gestion des affaires publiques qui ne correspondent pas à celles du gouvernement, ne se sentent pas effrayés». M. Kovac a conclu en appelant le premier ministre au dialogue et à la coopération.

## BORIS GROMOV CANDIDAT

Moscou (Reuter) — Le général russe Boris Gromov et ses colistiers du mouvement Ma Patrie ont décidé de défendre seuls les couleurs de la social-démocratie aux élections législatives du 17 décembre, ont-ils annoncé hier. «Le mouvement Ma Patrie (...) a décidé de se lancer seul dans la bataille électorale», souligne un communiqué diffusé par son service de presse. Il reste encore à ses dirigeants à réunir les 200 000 signatures nécessaires pour pouvoir participer à la campagne électorale. Les responsables de Ma Patrie — Boris Gromov, l'économiste et académicien Stanislav Chataline et le chanteur de variétés Iossif Kobzon — ont annoncé la semaine dernière qu'ils quittaient la coalition d'Ivan Rybkine. Ils avaient alors expliqué leur décision par l'«indécision politique» inhérente, selon eux, au président de la chambre basse du Parlement. Selon le communiqué diffusé hier, «Ma Patrie est une coalition d'orientation sociale démocrate et occupe une place située au centre-gauche de l'échiquier politique».

## MASSACRE EN COLOMBIE

Bogota (Reuter) — Qualifiant la Colombie de «pays le plus violent du monde», le président Ernesto Samper a décrété des mesures de sécurité exceptionnelles dans la région d'Uraba, où 24 ouvriers agricoles ont été assassinés hier. Par décret présidentiel, la police et l'armée ont tous pouvoirs pour lutter contre la guérilla marxiste et les groupes paramilitaires d'extrême droite opérant dans la zone. Le décret, qui prend effet immédiatement, prévoit le bouclage de la région tout entière, afin d'en permettre le rattachage par les forces de l'ordre, autorisées à perquisitionner, saisir et arrêter sans mandat de la justice. Les personnes qui seront au courant d'un crime mais qui le taient à la police seront elles-mêmes inculpées d'activités criminelles. En revanche, les dénonciateurs de crimes bénéficieront de l'anonymat. Des récompenses seront offertes pour toute information menant à l'arrestation des auteurs du massacre.

## LE TRAITÉ CFE SERA CHANGÉ

Bruxelles (AFP) — L'OTAN a proposé hier à la Russie et à l'Ukraine de réaménager en leur faveur le traité de réduction des forces conventionnelles en Europe (CFE), avec la volonté évidente d'atténuer les critiques croissantes de Moscou sur son projet d'élargissement à l'Est. La Russie a répondu favorablement à la proposition de l'OTAN. Bien que tardive, elle «va dans la bonne direction», a souligné l'ambassadeur russe en Belgique Vitali Tchourkine, à l'issue d'une réunion avec le Conseil de l'OTAN. En relevant que l'OTAN n'accède pas totalement à la demande de Moscou d'une révision du traité, M. Tchourkine a dit qu'il espérait que les deux parties allaient trouver «une solution satisfaisante» assez rapidement. Arguant du conflit tchétchène et du nouveau contexte géostratégique depuis la chute du mur de Berlin (1989), la Russie réclame depuis des mois de renégocier le traité CFE, signé en 1990 par ce qui était alors l'Union soviétique. La proposition de l'OTAN ne donne pas de chiffre sur le nombre supplémentaire de chars ou de pièces d'artillerie que les Russes pourraient maintenir dans le nord du Caucase ou dans la région de Saint-Petersbourg.

## L'AUSTRALIE ACCUSE LA FRANCE DE BAFOUER LE TNP

Vienne (AFP) — L'Australie, opposée aux essais nucléaires, a été le premier pays à critiquer nommément la France qu'elle a accusé de «bafouer» le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), hier devant la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne. Cette attaque australienne est intervenue alors que la France avait auparavant défendu ses essais nucléaires dans le Pacifique sud en soulignant que le «petit nombre d'essais prévus et leur limitation» témoignait de sa volonté «de tenir compte des conclusions de la Conférence de New York de mai dernier». «L'Australie et de nombreux pays qui ont adhéré au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) ont été consternés par la vitesse à laquelle l'une des clés de l'accord de désarmement a été bafouée, particulièrement à l'occasion du 50e anniversaire de la première bombe atomique sur Hiroshima», a déclaré Ronald A. Walker, chef de la délégation australienne, lors de son intervention, en précisant qu'il faisait «évidemment» allusion «aux essais nucléaires de la France et de la Chine». Le chef de la délégation australienne a indiqué que dix sept pays ont déjà annoncé leur soutien à un projet de résolution contre les essais nucléaires français présenté à l'initiative des Philippines à la Conférence générale.

## Tudjman lance les Croates dans la bataille électorale

Son parti est largement favori pour l'emporter

Zagreb (AFP) — Les Croates se rendront aux urnes d'ici deux mois pour désigner leurs nouveaux députés lors d'élections législatives anticipées qui devraient, sauf surprise, se traduire par une large victoire du parti du président Franjo Tudjman, porté par les reconquêtes croates récentes.

La Chambre des députés a été dissoute hier lors d'un vote de ses élus sur proposition du parti au pouvoir, le HDZ (Union démocratique croate), ouvrant la voie à des élections législatives anticipées.

Le président croate Franjo Tudjman avait le mois dernier évoqué la possibilité d'avancer ce scrutin, normalement prévu pour 1997, après la victoire croate contre les Serbes de Krajina. Selon la Constitution croate, les élections doivent avoir lieu 60 jours au maximum après la dissolution de la Chambre. La date des élections est fixée par le président.

Alors que les forces croates ont récemment remporté de nouveaux gains de territoire en Bosnie, le parti présidentiel, le HDZ, devrait, sauf surprise, être le grand vainqueur de cette consultation. Ces succès militaires ont été largement exploités par le pouvoir alors que la Croatie connaît une situation économique difficile après quatre ans de guerre.

Cette dissolution a été décidée immédiatement après le vote d'une nouvelle loi électorale qui contient une importante dose de proportionnelle et qui a relevé la barre minimum des voix pour être élu. Cette loi a été vivement attaquée par les leaders de l'opposition qui ont accusé le pouvoir d'avoir «taillé cette loi sur mesure pour le HDZ». Ils étaient également opposés à ce que des élections aient lieu avant la réintégration du dernier



Le commandant du secteur sud de l'OTAN, l'amiral Leighton Smith, au centre, est arrivé hier à Sarajevo accompagné du chef des Casques bleus en ex-Yougoslavie, le général Bernard Janvier.

territoire croate contrôlé par les sécessionnistes serbes, la Slavonie orientale (est de Zagreb, adossée à la Serbie), craignant que le pouvoir n'en profite pour temporiser sur ce dossier.

Selon la loi électorale, le nombre de députés, qui était de 138, sera ramené à 127. La précédente chambre avait été élue en août 1992 et 60 % de ses membres appartenaient au HDZ.

A l'appui de sa décision de dissolution, le parti au pouvoir a fait valoir que de nouvelles élections devaient être organisées dans les territoires repris par la Croatie lors de l'offensive éclair d'août dernier et que les Serbes ont quittés. Ces territoires ont commencé très progressivement à être repeuplés par les Croates de Croatie et de Bosnie.

Cette nouvelle loi prévoit pour la première fois une représentation particulière de la diaspora croate à la chambre avec 12 élus. Les Croates de l'étranger (environ quatre millions) ont la réputation d'avoir une sensibilité politique proche du parti au pouvoir.

Autre innovation: sept minorités (serbe, hongroise, italienne, tchèque, roumaine, ukrainienne, allemande) seront représentées au Parlement avec un total de sept députés. Auparavant, seule la minorité serbe était représentée à la Chambre. Cette minorité qui était de 11 % avant la guerre de 1991 en Croatie a fortement diminué après la reconquête de la Krajina lorsque plus de 100 000 Serbes se sont enfuis vers la Serbie et les territoires serbes de Bosnie.

TURQUIE

## Tansu Ciller démissionne

Elle restera en place jusqu'à la formation d'un cabinet

Ankara (Reuter) — Le chef du gouvernement turc, Tansu Ciller, a annoncé hier qu'elle démissionnait et allait s'efforcer de former un nouveau gouvernement pour remplacer l'actuelle coalition droite-gauche.

Tansu Ciller, première femme à avoir dirigé un gouvernement turc, avait accédé au pouvoir en juin 1993. Son porte-parole a précisé qu'elle resterait en place et continuerait à expédier les affaires courantes jusqu'à la nomination d'un nouveau cabinet.

«Le premier ministre a remis au président la démission du gouvernement. Le président lui a demandé de rester en fonction jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement», a déclaré à la presse le porte-parole, devant la résidence de Tansu Ciller à Ankara.

La crise politique a éclaté à la suite d'une rencontre entre le premier ministre et le vice-premier ministre pressenti, Deniz Baykal, nouveau chef du Parti républicain (CHP), cadet de la coalition hétéroclite droite-gauche.

«La coalition n'a aucune chance de survivre. Ça ne vaut pas le coup de gaspiller l'année qui vient», avait confié Deniz Baykal aux journalistes après cette rencontre.

«Il faut que nous allions vers des élections anticipées», avait-il ajouté sans pour autant annoncer le retrait formel du CHP de la coalition dirigée par Ciller.

«Le gouvernement tombera avec la démission de Ciller», avait dit le leader du CHP, élu il y a seulement dix jours à la tête de son parti et pressenti à ce titre pour devenir numéro deux du gouvernement. Dès son arrivée à la tête du CHP, il avait promis de mener la vie plus dure à Tansu Ciller, au sein de la coalition, que ne l'avaient fait ses prédécesseurs.

Jusqu'à là, la coalition au pouvoir avait paru parfois très branlante mais pas au point d'entraîner des élections avant l'échéance prévue de novembre 1996.

Hier soir, Tansu Ciller, qu'en référence à Margaret Thatcher les Turcs ont surnommée «la dame au sourire de fer», a laissé entendre qu'elle comptait bien rester en première ligne.



Le premier ministre turc, Tansu Ciller, a annoncé hier la démission de son gouvernement.

Élections présidentielles en Algérie

## L'opposition critique la candidature de Zéroual

Alger (AFP) — L'opposition algérienne a vivement critiqué hier la candidature du chef de l'Etat, Liamine Zéroual, à l'élection présidentielle du 16 novembre, en concentrant ses attaques sur la crédibilité du scrutin.

Plusieurs partis — favorables ou hostiles à la tenue de ce scrutin — ont aussi contesté à M. Zéroual l'image de «candidat de la rupture».

Le président, un général à la retraite de 54 ans, désigné à la tête de l'Etat en 1994 pour une période transitoire de trois ans, s'est présenté comme un «indépendant» n'appartenant «à aucun parti, ni à aucun système» en annonçant sa candidature mardi.

Ce scrutin constitue une «opportunité pour chacun d'exercer son choix libre dans la loyauté et la transparence», avait déclaré le président, qui fait figure de favori parmi les 19 candidats déclarés à ce jour.

Le Front des forces socialistes (FFS), une des huit formations signataires du «contrat national» de Rome, qui ont appelé au boycott du processus électoral, a estimé que cette candidature signifiait «la succession du général Zéroual au chef de l'Etat Zéroual».

«C'est d'un processus électoral militarisé dont il est question», a déclaré un membre de la direction du FFS, Ahmed Djeddaï, à la presse.

M. Djeddaï soupçonne le pouvoir de vouloir «effacer» les résultats des législatives de 1991 qui sont «un repère réel» pour les remplacer par le processus électoral considéré comme une «référence illégitime».

Le premier tour des législatives de

décembre 1991 avait été annulé alors que le Front islamique du salut (FIS-dissous) allait remporter la majorité absolue des sièges. Cette décision avait déclenché des violences à grande échelle entre militants islamistes et forces de sécurité. Au moins 30 000 personnes ont été tuées en trois ans et demi.

Le Mouvement de la société islamique (MSI — Hamas), considéré comme le deuxième parti islamiste en Algérie après le FIS et dont le président, Mahfoud Nahnah est également candidat, considère que la candidature de M. Zéroual «remet en cause la crédibilité du scrutin devant l'opinion nationale et internationale».

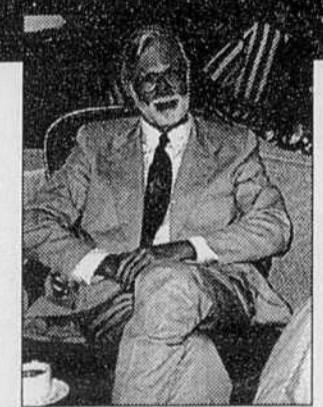
Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), dont le chef, Said Sadi, est aussi candidat, a estimé que la décision de M. Zéroual «fait partie de la logique du pouvoir».

L'ancien premier ministre, Rékha Malek, un autre candidat d'envergure, a estimé que cette élection ne saurait être réduite à une «manoeuvre de façade» et affirme que «la vigilance est plus que jamais de rigueur».

Le Mouvement de la jeunesse démocratique (MJD), petite formation dont une militante, Mme Chelbia Mahdjoubi, est candidate, considère que «les jeux sont déjà faits» et que la candidature de Zéroual est une «catastrophe».

Une partie de la presse privée a aussi exprimé les mêmes réserves, alors que les médias officiels voyaient en M. Zéroual une candidature de «rupture».

## Le veston de voyage lavable



## Pauvres pickpockets !

Des dix poches, seulement trois sont visibles. Il est élégant, se défroisse facilement et, s'il se salit, vous n'avez qu'à le laver dans la baignoire et à le suspendre pour sécher : pas besoin de repassage. Le veston de voyage Tilley est entièrement doublé et convient en toute saison. Puisqu'il est confectionné de tissu «AdventureCloth», plus vous le lavez, plus il devient souple.

Disponible en kaki, marine, ivoire. Tailles : 38 à 44, 285 \$; 46 à 52, 310 \$.

Notre veston de voyage pour dame offre des caractéristiques similaires. Disponible en kaki, marine, ivoire; tailles : 4 à 24, 265 \$.

## Tilley Endurables

158, ave. Laurier Ouest

Montréal 272-7791

POUR PASSER UNE COMMANDE OU POUR DEMANDER UN CATALOGUE GRATUIT COMPOSEZ LE :

1-800-465-4249

NOTRE COLLECTION AUTOMNE-HIVER 95 EST ARRIVÉE!

POURQUOI ATTENDRE LES SOLDES QUAND VOUS POUVEZ ACHETER AU PRIX DE GROS OUI MESSIEURS

LA CONCURRENCE NE NOUS FAIT PAS PEUR — COMPAREZ NOS PRIX Avec les prix pratiqués dans les boutiques et magasins qui vendent des vêtements faits en FRANCE et en ITALIE

Prix CLUB 402

Le costume 100% pure laine vierge fait en ITALIE et GRIFFÉ 299\$ à 450\$

Le blazer 100% pure laine vierge fait en ITALIE et GRIFFÉ 295\$

Le pantalon 100% pure laine vierge doublé jusqu'aux genoux, fait en ITALIE et GRIFFÉ 125\$

La chemise Club-Paris 100% coton ou mélange faite en FRANCE et GRIFFÉ 70\$

La cravate 100% pure soie crêpe de Chine, faite en ITALIE et GRIFFÉ 40\$

Etc... Etc. Qui dit mieux?

Club 402-HOMME

1118, rue Sainte-Catherine O., Suite 200 Montréal (Québec) H3B 1H5, tél.: 861-3636

Lundi au vendredi 9h30 à 18h samedi 10h à 16h

## É D I T O R I A L

## Le dilemme des poussières

Lise Bissonnette

On ne joue pas un pays sur un recomptage judiciaire, disent pour une fois arrimés les leaders du camp du NON, Jean Chrétien et Daniel Johnson, en contestant qu'un OUI majoritaire à 50 % et des poussières puisse être décisif le 30 octobre prochain. Nul doute qu'une aussi infime victoire du NON serait pourtant, à leurs yeux, déterminante et sans appel.

**L**a discussion serait oiseuse si elle n'était le dangereux effritement de la fibre démocratique, en particulier chez le premier ministre du Canada puisque M. Johnson, pour sa part, prend au moins la précaution de reconnaître la légitimité du processus. Si M. Chrétien était un homme d'État plutôt qu'un incorrigible politicien de manœuvres, s'il était voué à la défense des institutions que l'électorat lui a confiées, il commencerait justement par confirmer qu'un recomptage judiciaire, dans nos démocraties, a force de loi. Ni son parti ni un autre, que l'on sache, n'ont jamais contesté la validité du procédé lors des consultations électorales. S'en gausser aujourd'hui, comme il le fait à répétition, c'est dire à chacun de ses concitoyens que leur vote pourrait être celui qu'il déciderait arbitrairement de jeter aux orties. Son attitude est irrecevable, elle procède de l'esprit qui mène les autocraties du Tiers-Monde.

D'autant qu'il va plus loin dans l'imitation des petits despotes. S'il s'arroge d'avance le pouvoir de refuser une faible majorité, explique-t-il, c'est qu'il n'acceptera de réponse qu'à la question qu'il aurait lui-même formulée. Il s'en remet donc à son seul jugement pour dicter la question recevable. Tant pis pour les pouvoirs de l'Assemblée nationale (cela, on le savait depuis qu'il a mené avec succès l'assaut constitutionnel de 1981). Et tant pis pour les électeurs qui prendront la peine de répondre à la question que pose leur gouvernement légitimement élu; M. Chrétien, qui s'approprie certainement à voter NON et qui croit avoir la finesse voulue pour décoder la question, se trouve à répéter le message à monsieur et madame Tout-le-monde que lançait son adjointe référendaire, l'ineffable Mme Robillard, en prenant connaissance de la question: vous êtes moins intelligents que nous, il vous faudrait une autre question car nous ne pouvons nous fier à votre «compreneur».

La seule attitude recevable, et conforme aux principes de nos démocraties avancées, est évidemment celle du chef du Reform Party, M. Manning, qui reconnaît pleinement la légitimité d'un OUI, et son caractère engageant s'il dépasse la barre du 50 %. Le programme de M. Manning n'est pas toujours le plus appétissant qui soit mais le leader réformiste a une merveilleuse qualité, il a l'esprit droit. M. Chrétien devrait se méfier de la brutalité du contraste. Une fois qu'on aura reconnu les règles démocratiques, celles-là mêmes qui furent employées et respectées durant tous les référendums qu'a connus le Canada depuis la Confédération, une fois donc qu'on aura affirmé la validité d'une infime majorité dans un sens ou dans l'autre, la question du «50 % et des poussières» ne sera cependant pas résolue pour autant. Elle impose aux deux camps une réflexion d'ordre politique plutôt que juridique. Il ne sert à rien de jouer à l'autruche comme tous le font maintenant: un mandat faible est un mandat faible. Il donne à la décision une poussée mitigée.

Si le OUI gagne par une misère, M. Chrétien n'aura d'autre choix que de prendre acte et de négocier, sinon il mettrait le Canada au ban de la communauté internationale. Si le gouvernement français

avait répudié le fragile OUI aux Accords de Maastricht en 1992 (obtenu avec 50,95 % des voix), il aurait provoqué le chaos. Mais la fragilité même de ce OUI a justement freiné le plein effet des accords et rendu les autorités françaises prudentes dans la marche de l'Europe. Il en serait de même au Québec et au Canada. Le gouvernement fédéral et les autres provinces devraient chercher un nouveau *modus vivendi* avec le Québec, et cesser d'opposer un refus catégorique à toute demande de changement, comme M. Chrétien le fait maintenant. Mais le Canada resterait évidemment maître de sa stratégie. Voyant la faiblesse de l'appui au OUI, il pourrait ou se durcir en prenant le risque de donner à la souveraineté la poussée manquante, ou offrir un «partenariat» à peine un peu plus décentralisateur que le *status quo* mais peut-être acceptable à l'opinion qui fluctue. Quant aux souverainistes, ce journal ne le répètera jamais assez, ils ne pourraient déclarer la souveraineté au terme d'un an de négociations, comme le prévoit le projet de loi, s'ils ne disposent que d'une majorité aussi périssable. Le peuple du Québec devrait pouvoir réévaluer les événements qui suivront le référendum, les positions des uns et des autres, et dire à nouveau ce qu'il en pense et en décide, par les urnes. Cette nouvelle étape sera incontournable, à moins que les souverainistes choisissent de déstabiliser le pays. Il serait si simple de le reconnaître dès maintenant pour lever, dans leur cas aussi, tous les doutes sur le caractère démocratique de leur proposition.

Une décision  
peut-être valide  
et réversible

Si le NON l'emportait très faiblement, le problème serait de la même ampleur. Disons les choses clairement, au risque de se faire traiter de raciste par les esprits à vertu variable qui fondent pourtant tous leurs espoirs sur la minorité de blocage qu'est le vote anglophone et allophone. Il y aurait dans ce vote une réalité sociologique incontournable: une majorité de francophones aurait voté OUI. Et le monde entier, qui hors Québec et Canada n'a pas fait un tabou des données élémentaires de la science électorale — on étudie bien le vote arabe en France et le vote noir aux États-Unis —, attendrait du gouvernement canadien qu'il prenne acte d'une situation aussi troublante et qu'il ne provoque pas une autre fracture en ignorant la progression historique de la volonté de souveraineté. Certes les souverainistes, pour leur part, auraient de bonnes raisons de ne pas remballer leur rêve mais ils devraient cesser pour un bon moment d'en faire le centre d'un programme de gouvernement. Une défaite est une défaite, voilà le risque qu'ont pris M. Parizeau et ses fidèles en forçant une décision coûte que coûte, selon leur horaire préféré et non celui que leur dictait leur courtoisie et minoritaire victoire électorale de 1994.

Tout vote serré, qui diviserait le Québec en parts égales, obligerait à des réactions autrement plus subtiles et moins jusqu'au-boutistes que celles qu'annoncent aujourd'hui les partis. En pratique, il relancerait forcément les négociations et perdrait son caractère irréversible tout en étant absolument valide. La théorie des homards ne tiendrait plus, dans un sens ou dans l'autre. Il est curieux que M. Chrétien, de façon odieuse et en niant la valeur du vote de ses concitoyens ainsi que les règles des institutions démocratiques, soit en train de le reconnaître.

## L E T T R E S

## Chasse aux sorcières

C'est avec stupeur que nous avons lu l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon du jeudi 14 septembre dernier.

Il est déplorable, croyons-nous, qu'on écarte si facilement tous les reculs subis par la condition enseignante au fil des 15 dernières années: baisses de salaire de 20 %, augmentations de tâche de l'ordre de 18 %, réduction des ressources de toute sorte et attaques à la réputation professionnelle. En lisant ces lignes éditoriales, il appert que la chasse aux sorcières se poursuit.

Non, ce n'est pas le gouvernement qui paie le salaire des enseignants libérés pour activités syndicales. Ce sont les profs eux-mêmes qui, à même leur tâche quelque peu augmentée, contribuent à leur association syndicale.

Richard Landry  
Président  
Fédération autonome du collégial  
Montréal, 14 septembre 1995

Québec souverain:  
francophonie plus forte

En réplique à la lettre de Devlon Michel de Sainte-Foy (*Le Devoir*, 15 septembre 1995), j'aimerais dire qu'on ne peut maintenir une langue, soit la langue française, de façon artificielle dans les autres provinces. Si on le fait, c'est d'un cataplasme qu'il s'agit, posé sur beaucoup d'hypocrisie.

D'ailleurs, un OUI au référendum ne placera nullement les francophones des autres provinces dans une mauvaise posture: au contraire,

c'est en étant fort et en ayant pleine compétence entre autres sur sa culture et sa langue, que le Québec pourra rayonner davantage et être en mesure de mieux appuyer les combats des francophones hors Québec. D'ailleurs, la Charte canadienne des droits et libertés est censée protéger les francophones hors Québec.

Quant aux candidats à l'immigration, ils doivent savoir d'entrée de jeu qu'au Québec, c'est en français que ça se passe. Lorsqu'on voit le flot d'immigrés qui rejoint les rangs de la communauté anglophone, on se rend compte que le message qu'on leur livre ici n'est pas clair et que la Charte de la langue française devrait être modifiée en conséquence.

A ce propos, on devrait faire suivre des cours obligatoires de français aux employés qui n'ont pas une connaissance suffisante de la langue française de façon à ce qu'ils travaillent en français, en plus de leur faire suivre, lorsque nécessaire, des cours de formation professionnelle en français avec une terminologie française.

Ainsi, nous éviterions la ghettoïsation linguistique et culturelle de certains groupes à l'intérieur des milieux de travail.

Si nous laissons faire les choses, il y a fort à parier d'après les diagrammes et les linguistes que dans quelques décennies, les francophones deviendront minoritaires sur l'île de Montréal.

Mario Cholette  
Membre d'IPSO  
(Intellectuels pour la souveraineté)  
Québec, 15 septembre 1995

Hôpitaux pour  
Américains

Récemment, des médecins ont proposé au ministre de la Santé du Québec, M. Rochon, de convertir certains hôpitaux voués à la fermeture dans la région de Montréal en centres hospitaliers réservés aux Américains.

Car il y a déjà une grande clientèle américaine au Québec du fait que notre médecine coûte nettement moins cher.

On pourrait augmenter substantiellement par des mesures publicitaires adéquates et en leur dédiant des hôpitaux dont les soins leur seraient adaptés, notamment au point de vue de la langue.

Pratiquement, pourquoi le ministère, au lieu de confier la liquidation des équipements à un syndicat, ne donnerait-il pas une priorité d'achat à des groupements de médecins et de personnels désireux de se lancer dans cette voie? Lesquels pourraient recourir à toute source de financement de leur choix.

Les effets d'une telle mesure seraient certainement positifs pour l'économie du Québec: au lieu de démembrer des équipes médicales qui ont fait leurs preuves, on continuerait de les mettre à profit ici même.

De plus, on exploiterait un avantage comparatif certain — le faible coût de notre médecine de qualité — pour faire entrer au Québec des millions de dollars américains. Qui peut s'opposer à cela?

Jean Rémillard  
Montréal, 14 septembre 1995

## À CHACUN SON FARDEAU



## Notre descendance!

«**V**oici que naît pour nous, ancêtres de demain, le temps de préparer pour notre descendance des moissons dignes des travaux du passé. (...) Le combat contre la misère et la pauvreté, le soutien aux jeunes et aux aînés, sont essentiels à notre projet. Les plus démunis d'entre nous peuvent compter sur notre solidarité et sur notre sens des responsabilités» (*Déclaration de souveraineté*). Voici une déclaration généreuse, portuse d'espoir.

Abolition de 45 000 postes dans la fonction publique fédérale, à Québec les négociations sont en cours; réduction de 10 000 emplois chez Bell Canada et au Canadian National; 1200 professeurs de moins dans les cégeps; 700 emplois déjà supprimés chez Alcan; réductions des effectifs à Radio-Canada et à Radio-Québec; gel ou baisse de l'embauche partout dans le secteur public. La rationalisation (c'est-à-dire la destruction des emplois) est partout le mot d'ordre dans le secteur public comme dans le secteur privé. Il ne s'agit pas de mettre à la retraite des «aînés» même à 50 ans pour laisser la place aux plus jeunes. Au contraire, il faut abolir des postes de travail, on ne prépare pas l'avenir pour notre «descendance». On ferme le marché du travail aux plus jeunes. Depuis 1990 au Québec, il y a déjà eu une réduction de 173 000 postes d'emploi.

Statistique Canada annonce tout de même une baisse du chômage! Allons-y voir. Le taux de participation au marché du travail a baissé depuis cinq ans de 66,5 % à 61,9 %. Les gens se découragent de chercher un emploi devant l'absence de travail. La baisse du taux chômage est donc trompeuse. Le niveau des salaires diminue, particulièrement chez les nouveaux venus.

Qu'une entreprise veuille réduire le nombre de ses postes de travail, cela peut se comprendre dans une vision de court terme, mais lorsque la stratégie se généralise, cela pose problème pour l'ensemble de l'économie et de la société. Baisse des re-



BERNARD  
ÉLIE

venus du travail, baisse de la consommation, chute des recettes fiscales, hausse des coûts du soutien au revenu, augmentation des déficits publics, détresse des individus et doute dans l'avenir.

Comment lutter contre le décrochage si nous avons si peu à offrir à notre «descendance»? Certains peuvent croire que les étudiants ne veulent étudier qu'en fonction d'un emploi: «Ils n'ont plus le goût du savoir, ils sont basement matérialistes, ils n'ont plus de vision.» Une telle description ne s'applique-t-elle pas davantage à la société que nous proposons aux plus jeunes? Ces propos ne peuvent être généralisés. Comme professeur, je rencontre plus souvent qu'on ne le croit des étudiants avides de connaissances mais, à juste titre, ils sont inquiets d'un futur très précaire comme de leur présent d'ailleurs. Ils n'ont pas de perspective à la hauteur de leur formation ni de leurs ambitions.

Dans une société telle que la nôtre où l'économie de consommation individuelle est devenue centrale, comment interdire longtemps à une proportion de plus en plus grande des citoyens l'accès légitime à cet objectif si valorisé: la consommation? Ces exclus, comme citoyens, ont des droits et des devoirs égaux aux autres.

Les priver de leur «droit de consommer», les priver d'une certaine sécurité matérielle peut conduire au non-respect de leurs devoirs nécessaires à la reproduction de notre société. Un emploi convenable reste garant de cohésion sociale par la socialisation qu'il représente et par

l'autonomie et la responsabilité individuelles qu'il suppose.

La situation des étudiants a bien changé depuis quelques années. Plus de 70 % sont aujourd'hui actifs sur le marché du travail à l'année longue, le plus souvent dans de petits emplois (à temps plein ou à temps partiel). Pour 15,7 % de ceux qui sont déjà diplômés, la recherche d'un emploi est toujours en cours depuis la fin de leurs études.

Plusieurs intervenants aux États généraux sur l'éducation prônent une formation plus alignée sur le marché du travail, un meilleur encadrement des étudiants, une valorisation de l'enseignement dans les universités qui ont depuis trop longtemps privilégié la recherche à leurs autres missions. Certains prônent la révision des pratiques pédagogiques pour accroître le taux de «diplômation» et réduire ainsi l'abandon des études.

Comme si l'absence de débouchés sur le marché du travail était la seule faute d'individus mal formés par des formateurs insuffisamment consciencieux! Il y a toujours place pour l'amélioration, nous en convenons, et certains abus passés peuvent être corrigés, mais s'il n'y a pas d'emploi, toutes les bonnes intentions sont vouées à l'échec. De toute façon, l'augmentation du nombre d'étudiants par professeur rend de plus en plus illusoire un suivi plus «personnalisés» des étudiants.

Des initiatives généreuses, comme le Forum de l'emploi, ont tenté de faire naître un sentiment d'urgence face à la crise de l'emploi. La situation est bien différente d'il y a 30 ans, les créateurs d'emplois ont disparu. Est-ce une fatalité, une huitième plaie d'Égypte?

Bernard Élie est professeur au département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal. Ses recherches et son enseignement portent sur la théorie monétaire et l'économie financière internationale. Nous le retrouverons dans cette page le jeudi, en alternance avec Rose Marie Arbour.

## À P R O P O S

## ...d'accidents routiers

Au cours des cinq dernières années, le nombre de conducteurs impliqués dans les accidents de véhicules routiers a globalement diminué de 4,8 % et 1,6 % en 1991 et 1992, et augmenté de 0,7 % et 0,8 % en 1993 et 1994. La répartition des conducteurs selon l'âge montre que ce sont notamment ceux de 35 ans ou plus qui ont connu des augmentations.

Toutefois, à l'exception des conducteurs de 16-19 ans, chaque groupe d'âge de moins de 35 ans présente une diminution du nombre de conducteurs impliqués dans les accidents. Les 16-19 ans sont plutôt demeurés stationnaires (+0,1 %) après avoir connu des diminutions suc-

cessives depuis 1990. L'examen du taux des conducteurs impliqués dans les accidents pour 1000 titulaires de permis de conduire montre qu'en général, plus l'âge est élevé, plus ce taux est bas. En 1994, il varie de 134 pour les conducteurs de 16-19 ans à 45 pour ceux de 55 ans et plus. En moyenne, le nombre de conducteurs impliqués dans les accidents pour 1000 titulaires de permis de conduire est de 72 au Québec. Depuis 1986, ce taux est continuellement à la baisse. *Bilan 1994, Société de l'assurance automobile du Québec.*

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAËN

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B O I S

## IDÉES

## Les planqués du journalisme

Ils peuvent aussi bien être des syndiqués peinaris que des pigistes à revenus précaires, quand ce ne sont pas les grands patrons de l'information

MARC-FRANÇOIS BERNIER

Journaliste au Journal de Québec et étudiant au doctorat en science politique à l'Université Laval, l'auteur a publié aussi Éthique et déontologie du journalisme. Nous présentons ici quelques extraits de son livre qui vient de paraître chez vlb éditeur.

**D**isons-le d'entrée de jeu, les planqués du journalisme québécois constituent un groupe minoritaire, mais ce fait n'atténue pas la portée négative de leur présence, car certains planqués sont des vedettes de la profession. De toute façon, chacun est de trop s'il refuse de s'amender, et tous les planqués nuisent aussi bien à l'intérêt général qu'à l'ensemble de la profession.

Les planqués du journalisme peuvent aussi bien être des syndiqués peinaris que des pigistes à revenus précaires, quand ce ne sont pas les grands patrons de l'information. Ce qui les caractérise, c'est leur aptitude à profiter de leur statut pour en retirer des avantages personnels divers grâce au vide déontologique et éthique de leur métier. La plupart des journalistes québécois n'adhèrent à aucun code de déontologie explicite et ceux qui sont soumis à un tel code, bien souvent, parviennent facilement à y échapper parce que personne ne le fait respecter.

La légitimité du journalisme n'est pas un don divin. Elle tient à un consentement généralisé qu'on peut qualifier de contrat social et découle d'un processus complexe dans lequel les journalistes jouent un rôle capital. Ceux qui ne sont pas à la hauteur des exigences liées à leur fonction ne font pas que discréditer leur profession, ils en minent aussi la légitimité. Même le roc s'érode sous les assauts répétés du vent! Du même coup, ils mettent en péril un des seuls véritables pouvoirs sociaux qui, en principe, est indépendant des intérêts particuliers. Il faut bien distinguer ici le journalisme, d'une part, et les journalistes et entreprises de presse, d'autre part. Le premier est une fonction sociale abstraite qui se concrétise dans les seconds par l'intermédiaire d'individus et de structures. Le risque est que les intérêts particuliers des seconds — qui prennent souvent la forme de course effrénée aux profits, de quête inconsidérée de notoriété personnelle, de sollicitation d'avantages et de privilèges divers — s'imposent de façon telle que le premier soit ramené au seul plan ostentatoire, un élément de rhétorique dont on vantera les vertus sociales quand la défense des intérêts corporatistes l'exigera.

La société est entièrement justifiée de réclamer des comptes non seulement aux dépositaires de sa souveraineté politique ou économique, mais aussi aux détenteurs de droits, de privilèges, de libertés et de responsabilités d'informer honnêtement et impartialement que sont les journalistes. Le malheur est que les journalistes échappent au principe même d'imputabilité qu'ils invoquent haut et fort pour forcer les autres acteurs sociaux à faire preuve de

transparence devant ce qui est devenu le tribunal de l'opinion publique, à défaut d'être une agora. Les journalistes sont beaucoup plus conciliants entre eux qu'ils ne le sont envers autrui. Ils tolèrent au sein de leur groupe des comportements qu'ils dénoncent quotidiennement chez les médecins, les policiers ou encore chez les élus. Ils ont l'acharnement sélectif. Les crises de légitimité s'abattent médiatiquement sur les juges, les sénateurs, les députés et ministres, souvent avec raison du reste. Mais les planqués de l'entourage professionnel des journalistes y échappent constamment.

En refusant de rendre des comptes à ceux qu'ils représentent, en se plaçant continuellement au-dessus des critères à partir desquels ils estiment d'intérêt public la divulgation de comportements et attitudes d'autres acteurs sociaux, les journalistes nient à la fois leurs responsabilités, les principes éthiques et d'imputabilité, autant d'éléments importants du contrat social qui fonde leur légitimité.

Il ne suffit plus, désormais, d'énoncer les principes éthiques et déontologiques du journalisme, il faut dénoncer les abus comme les insuffisances. Il devient impératif d'envisager l'éventualité que le journalisme se retrouve en marge de toute légitimité sociale, ce qui ouvrirait la porte à d'autres types d'abus de la part des acteurs sociaux aujourd'hui observés à la loupe médiatique, qui pourraient enfin profiter du discrédit journalistique pour s'échapper avec le butin sans crainte d'être dénoncés.

Préserver la légitimité du journalisme passe obligatoirement par la surveillance des journalistes. L'idéal de l'autodiscipline d'une des professions les plus libres qui soient s'est soldé par une demi-réussite dans les meilleurs cas, un pénible échec la plupart du temps. Il n'existe pas une façon idéale (one best way) de préserver la légitimité du journalisme.

Il faudra plutôt recourir à un ensemble de moyens raisonnables, allant des codes de déontologie aux comités de vigilance des citoyens, en passant par les ombudsmans et conseils de presse. L'amalgame cohérent et modéré de ces différents mécanismes de contrôle ne peut qu'améliorer radicalement le bilan déontologique de la profession. Il faudrait idéalement que les gouvernements soient tenus à l'écart de ces mécanismes, mais rien n'empêche qu'ils s'y engagent indirectement si les entreprises de presse et les journalistes acceptent de faire des gestes concrets et ont besoin du soutien de l'État.

Toutefois, une intervention directe et modérée de l'État ne peut être complètement écartée a priori. Elle serait même justifiée si aucun mécanisme de contrôle concret n'était mis en œuvre par les entreprises de presse ou les associations de journalistes dans le but de mettre fin, dans l'intérêt général, au déséquilibre qui existe présentement entre les droits et obligations de l'ensemble des autres acteurs sociaux, soumis aux décisions parfois arbitraires des journalistes, et le pouvoir démesuré que ces derniers s'attribuent en refusant de rendre des comptes et en occultant des comportements contraires aux clauses du contrat social les liant à ceux qu'ils sont censés représenter: les citoyens.



Les journalistes échappent au principe d'imputabilité qu'ils invoquent pour forcer les autres acteurs sociaux à faire preuve de transparence.

## Penser la faillite de 1867

1- La théorie du roi nègre; relecture

STÉPHANE KELLY

Membre du comité de rédaction de la revue Possibles, l'auteur enseigne la sociologie du Québec à l'Université de Montréal.

**D**ans un article controversé publié dans *Liberté*, François Ricard soutenait que la perspective de la décolonisation est la principale référence du mouvement indépendantiste. Je ne sais pas si cette thèse est fondée; peut-être que oui; peut-être que non. Il y a une chose dont je suis tout à fait certain. À la fin des années 1950, il n'y a pas que les indépendantistes qui voient le Canada français comme une petite colonie dirigée par quelques rois nègres. La collaboration servile de l'élite apparaît scandaleuse pour la nouvelle génération d'intellectuels. Elle devient la cible d'une critique; le motif d'un combat: l'antiduplessisme. Les Trudeau, Laurendeau et Rioux mènent le procès idéologique d'un régime qu'ils jugent corrompu. On le sait, ces pionniers du Québec moderne incarnent, après 1960, les trois possibilités qui s'offriront aux Québécois: la thèse fédéraliste, la thèse dualiste et la thèse indépendantiste. Ils partagent cependant, avant 1960, un même constat. Aussi étonnant que cela puisse paraître, à l'aube de la Révolution tranquille, ces trois penseurs du destin canadien-français ne peuvent s'empêcher d'adhérer à la théorie du roi nègre.

Le brûlot de Laurendeau

Le 4 juillet 1958, André Laurendeau ouvre le bal dans un éditorial percutant, «La théorie du roi nègre». Les atteintes à la liberté commises par Maurice Duplessis, écrit-il, ne suscitent qu'indifférence dans la presse anglophone de Montréal: «Les Britanniques ont conquis peu à peu les libertés politiques; ils en connaissent davantage le prix: ils sont plus sensibles d'habitude aux menaces qui pèsent sur elles.» D'habitude, nuance Laurendeau. Au Québec, la tradition de vigilance de la

presse anglophone est curieusement anémique. Lorsque les journaux anglais jugent les événements québécois, les critères de moralité changent. Ces journaux se taisent face à la corruption politique du Parlement québécois: «S'agit-il du bâillon imposé à Ottawa par une majorité: alors tous les journaux en chœur protestent, et c'est un beau chahut. Le gouvernement, écrit avec raison les journaux anglophones (y compris ceux du Québec), vient de violer d'importantes libertés parlementaires. Fouettée par les journaux, l'opinion s'émeut.»

À l'Assemblée législative du Québec, poursuit Laurendeau, de tels incidents se produisent fréquemment. Les journaux de langue anglaise, curieusement, les observent sans protester. Pourquoi? Laurendeau avance alors son explication. Les journaux anglophones du Québec, écrit-il, se comportent comme les Britanniques au sein d'une colonie d'Afrique: «Les Britanniques ont le sens politique. Ils détruisent rarement les institutions politiques d'un pays conquis. Ils entourent le roi nègre mais ils lui passent des fantaisies. Ils lui ont permis à l'occasion de couper des têtes: ce sont les moeurs du pays. Une chose ne leur viendrait pas à l'esprit: et c'est de réclamer d'un roi nègre qu'il se conforme aux hauts standards moraux et politiques des Britanniques.»

C'est à ce moment que Laurendeau explique au lecteur du *Devoir* la théorie du roi nègre. Selon cette dernière, le colonisateur se contente d'obtenir la collaboration de l'élite autochtone sur les matières importantes; en retour, le colonisateur fiche la paix au roi nègre sur les matières locales: «Il faut obtenir du roi nègre qu'il collabore et protège les intérêts des Britanniques. Cette collaboration assurée, le reste importe moins. Le roitelet viole les règles de la démocratie? On ne saurait attendre mieux d'un primitif.» Laurendeau refuse de prêter ces sentiments à toute la minorité anglophone du Québec: «Mais

les choses se passent comme si quelques-uns de ses chefs croyaient à la théorie et à la pratique du roi nègre. Ils pardonnent à M. Duplessis, chef des naturels du pays québécois, ce qu'ils ne toléreraient de l'un des leurs.»

Le repiquage de Trudeau

Cette interprétation de Laurendeau, qu'utilisera par la suite Marcel Rioux, est aussi partagée par un futur premier ministre canadien... Dans son article «De quelques obstacles à la démocratie au Québec», écrit peu de temps après la parution de l'éditorial de Laurendeau, Trudeau systématisait ce triste diagnostic à l'aide de deux grands arguments de l'éditorialiste: ■ la province de Québec est une petite colonie dirigée par un roi nègre; ■ les entorses à la démocratie du roi nègre, loin de déplaire au colonisateur, perpétuent ses privilèges. Le début du texte synthétise sa thèse: «L'histoire nous montre que les Canadiens français n'ont pas vraiment cru à la démocratie pour eux-mêmes et que les Canadiens anglais ne l'ont vraiment pas voulu pour les autres.» Tout comme Laurendeau, Trudeau pense que le roi nègre canadien-français n'est pas le seul responsable du déficit démocratique. La persistance de l'autoritarisme politique est autant imputable au machiavélisme de l'élite canadienne-anglaise.

Il soutient cette idée en montrant que le Parti libéral [fédéral], qui a historiquement obtenu le vote du Canada français, est coupable de ne pas lui avoir enseigné la démocratie: «Au lieu d'enseigner à l'électorat canadien-français à croire à la démocratie, les libéraux se contentaient de cultiver son ignorance et ses préjugés.» En effet, le Parti libéral, lorsqu'il portait un francophone à sa direction, affichait de façon opportuniste son origine ethnique. Selon Trudeau, le Parti libéral péchait en encourageant le francophone à se servir de son vote comme d'un outil de défense linguistique. La propagande politique du Par-

ti libéral, écrit-il, a toujours été habilement faite de slogans raciaux.

Dans l'analyse de Laurendeau, le roi nègre qui retarde l'avènement de la démocratie est le politicien. Dans l'analyse de Trudeau, c'est beaucoup moins le politicien que le clerc qui agit comme roi nègre. C'est en effet l'alliance entre le haut clergé canadien-français et l'élite canadienne-anglaise qui retarde l'avènement de la démocratie au Canada français: «Il faudrait une longue étude pour montrer comment le radicalisme canadien-français fut écrasé par l'action conjuguée de l'élite dirigeante anglo-saxonne et du haut clergé canadien-français.» Incontestablement, Trudeau emprunte au schéma du roi nègre. S'inspirant de l'analyse de Laurendeau, il la modifie en déplaçant l'accusation. Le politicien canadien-français reste certes un peu roi nègre; mais bien moins que le clerc.

Certes, nous n'étions pas des nègres en 1958. Mais le Canada français avait peut-être une bonne raison d'être fasciné par l'image du roi nègre. Le petit écran révélait, par des émissions comme *Point de mire*, que la Couronne britannique avait historiquement utilisé au Canada la même politique qu'en Afrique. Cette politique de ségrégation institutionnelle de l'empire britannique, que mettait en relief la théorie du roi nègre, a été instituée par l'Acte de Québec, en 1774. Elle a été garantie d'une collaboration durable avec la Couronne. Comme l'écrivait Hubert Guindon, les deux solitudes «étaient voulues et non accidentelles, chéries et non déplorées». Les partisans de la décolonisation ont pensé, à tort, que l'on nous avait servi un plat cuisiné en Afrique. Au contraire, ce sont les autres colonies de l'empire qui ont goûté à un plat concocté dans la vallée laurentienne, avec les bons conseils de notre élite aristocratique, afin de dissuader un peuple un peu trop sympathique à l'idée républicaine.

Demain: «L'action de "nos pères fondateurs"».

## Réactions ambivalentes pour «la minorité invisible»

Pourquoi accorder de l'espace à la diffamation?

ANDRÉ NORMANDEAU  
Faculté des lettres et sciences humaines  
Université de Sherbrooke

**C**haque fois que je lis un texte de Pierre Lemieux dans *Le Devoir* (et, dois-je préciser, cela arrive fort souvent...), j'hésite, «j'ambivale» entre deux réactions («La majorité invisible», 6 septembre 1995). La première en est une de satisfaction, satisfaction de vivre dans une société où un point de vue aussi, disons... particulier que celui de M. Lemieux peut être publié en bonne place, et gratuitement au surplus, dans les pages d'un quotidien de prestige. (Étrange quand même qu'un soi-disant opprimé se trouve aussi aisément une tribune d'une telle qualité. Enfin...)

La seconde en est une de trouille quand je m'imagine que ce que M. Lemieux exprime avec clarté et élégance est probablement partagé, plus confusément, par une proportion non négligeable de mes concitoyennes et concitoyens; et qu'un jour, ce genre de point de vue pourrait se retrouver au pouvoir. Lorsqu'on observe ce qui se passe à l'ouest comme au sud du Québec, une telle trouille n'est pas complètement irrationnelle... J'ambivale, donc, et je me pose une question: comment se fait-il que *Le Devoir* offre autant d'espace à Pierre Lemieux, même lorsqu'il tombe résolument dans la diffamation, au point parfois de rehausser (!) son texte d'une grande photo pour être bien sûr qu'on ne le manquera pas? J'avance trois réponses possibles à cette question.

■ On publie régulièrement Pierre Lemieux parce qu'on n'a rien d'autre à publier. Cela m'étonnerait beaucoup puisque *Le Devoir* se «plaint» de recevoir des tonnes de textes, probablement tous plus brillants les uns que les autres, de la part de ses nombreux et savants lecteurs.

■ On publie Pierre Lemieux car on craint que, si on ne le faisait pas, cet opprimé de la minorité invisible hurle à la discrimination et à l'atteinte à sa liberté d'expression. Dans une société où la crainte des poursuites judiciaires tient souvent lieu d'éthique, une telle hypothèse n'est pas totalement farfelue.

■ On publie Pierre Lemieux parce que son point de vue, sa pensée, conviennent à une portion de l'équipe de rédaction du journal.

On dira probablement qu'on le publie tout simplement parce qu'il a «droit», par conséquent, à une portion des pages «Idées». Peut-être, mais permettez-moi de rester songeur.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chârtier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapière (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Mungier, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chappleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Claude Petit (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Lucie Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Rachel Pichon (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Christiane Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruellan, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Michèle Bouchara (secrétaire). L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dénat (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danièle Ross. LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (secrétaire), Lisane Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PARIZEAU Johnson réclame la démission de Le Hir

SUITE DE LA PAGE 1

avec les épargnes de nos travailleurs, en hypothéquant l'avenir de nos jeunes... Cacher aussi que les tenants du NON n'ont pas «le début d'un bout de papier à montrer aux Québécois sur ce qui les attendrait après un NON».

Par plusieurs allusions, le premier ministre s'est insurgé contre les méthodes du président du Comité des Québécois pour le NON, l'ancien banquier Michel Bélanger, qui, dans une assemblée publique, lundi soir, a traité M. Parizeau de «cave».

La question référendaire a été adoptée sans modification, hier, par un vote de 75 pour, 44 contre et une abstention (le député de Montmorency Jean Filion). Les libéraux ont tous voté contre. Les péquistes et le chef de l'Action démocratique Mario Dumont ont voté pour. Les travaux de l'Assemblée nationale ont été ajournés au 28 novembre. Il reste au gouvernement à adopter le

décret ordonnant la tenue du scrutin, qui aura lieu comme annoncé le lundi 30 octobre.

L'étape de l'adoption de la question franchie, la campagne démarre. Dès ce matin, les trois chefs du camp du OUI, MM. Parizeau, Bouchard et Dumont, rendent public le «projet de société» qu'ils proposent pour un Québec souverain. Ils se rendent à nouveau réunis ce dimanche dans une assemblée publique à Montréal. Le même jour, les libéraux complètent, en compagnie de leurs alliés du camp du NON, les travaux de leur conseil général. M. Johnson amorcera pour sa part sa tournée du Québec lundi.

Hier matin, l'affaire des études refusées par le gouvernement a de nouveau occupé l'essentiel de la période des questions en Chambre. Le chef libéral Daniel Johnson est d'ailleurs revenu sur cette question dans la dernière intervention de son parti dans le débat sur la question. Il a rappelé qu'il a fallu «les efforts de l'opposition et des chercheurs

pour que tout le dossier soit connu». Il a reproché au gouvernement d'avoir dressé les mandats confiés aux chercheurs «pour dicter les conclusions».

Pour désamorcer cette affaire, M. Parizeau a signalé que toutes les études mises en cause sont ou seront publiées ces jours-ci. «Toutes les études, de notre côté, sont publiques», a noté le premier ministre, alors que l'ancien gouvernement libéral avait gardé cachées toutes celles qui avaient été commandées pour les négociations ayant mené à l'Accord de Charlottetown en 1992. L'année dernière, a-t-il rappelé, M. Johnson avait «nié leur existence pour mieux les cacher».

M. Johnson a soutenu que la publication des études sur la souveraineté commandées par le ministre Richard Le Hir avait été «la plus grande opération de manipulation et de cachoterie» jamais vue. Il a réclamé la démission de M. Le Hir. Les échanges étaient tels que le

président de la Chambre, Roger Bertrand, a dû intervenir pour demander aux députés de «faire en sorte que le débat soit à la hauteur des questions qui sont sous la considération de l'Assemblée».

Prenant la parole, au terme du débat sur la question, M. Johnson a surtout évoqué le «recul démocratique» qu'accuserait le Québec s'il renonçait à la représentation qui est la sienne à la Chambre des communes et qui lui permet d'avoir un mot à dire sur la conduite d'un pays de 30 millions d'habitants. «Pourquoi nous priver d'avoir accès à l'influence que nous avons exercée dans la fédération canadienne?», a-t-il demandé. «Nous avons le choix de subir ou de participer aux décisions de nos voisins. Le Canada n'est pas trop grand pour nous, c'est un champ plus grand que celui auquel on veut nous confiner.»

Il a aussi glissé un mot sur «la fragilité apeurante» de la situation économique, que la souveraineté

du Québec ne ferait «qu'empirer».

Les libéraux ont par ailleurs refusé, pour une deuxième fois en deux jours, d'adopter une motion proposée par Mario Dumont réclamant de Jean Chrétien qu'il reconnaisse le résultat du référendum quel qu'il soit.

M. Parizeau a pour sa part soutenu que le 30 octobre, «les femmes et les hommes du Québec doivent choisir entre se donner un nouveau départ sur des bases saines en votant OUI, ou alors voter NON et rester dans une impasse ruineuse pour le Québec, néfaste pour l'emploi, débilite pour notre économie». Citant le rapport Bélanger-Campeau, que tous ses membres libéraux, ainsi que son coprésident Michel Bélanger avaient signé, en 1991, il a ajouté que «l'impasse intensifie l'insatisfaction, l'incertitude et l'instabilité». Il a lancé quelques chiffres, selon lesquels l'Ontario bénéficie des investissements productifs d'Ottawa, tandis que le Québec hérite du chômage.

Il a observé, enfin, une évolution dans le discours canadien qui, aujourd'hui, admet volontiers que les relations commerciales entre le Canada et le Québec souverain seraient maintenues. Il croit qu'en votant OUI, les Québécois obtiendraient encore mieux.

Le chef de l'Action démocratique Mario Dumont s'est montré optimiste à l'aube de cette campagne. Il croit que les électeurs vont juger le projet souverainiste «raisonnable et modéré» tandis qu'ils constateront que du côté du NON, «il n'y a rien». Il estime que les études, qu'elles viennent du gouvernement ou de ses adversaires, n'influencent pas le vote des électeurs. Un camp fait les siennes, l'autre camp en publie d'autres, qui se contredisent. Il rappelle que le Parti libéral de Daniel Johnson, qui parle aujourd'hui de désastre économique en cas d'un OUI, «avait proposé un projet de souveraineté il y a quelques années, sans jamais parler de catastrophe économique».

SERBES Un siège de 41 mois

SUITE DE LA PAGE 1

la zone d'exclusion autour de la capitale bosniaque, de la liberté de mouvement ou du fonctionnement de l'aéroport.

Si tel était le cas, il y aurait éventuellement enquête et reprise des frappes aériennes, indique le texte publié conjointement hier soir par l'ONU et l'OTAN à New York et à Bruxelles.

L'amiral Leighton Smith de l'OTAN et le général Bernard Janvier de l'ONU ont conclu que les Serbes bosniaques s'étaient conformés aux conditions posées par le militaire français dans une lettre du 3 septembre sur le retrait des armes lourdes serbes et le désenclavement de Sarajevo.

Il s'est par conséquent mis d'accord sur le fait que «la reprise des frappes aériennes n'était pas actuellement nécessaire». Aucune nouvelle échéance n'a été annoncée.

«Les Serbes bosniaques ont exprimé leur volonté de discuter d'un accord de cessation des hostilités à n'importe quel moment», précise le communiqué. «L'ONU et l'OTAN continuent d'appeler toutes les parties à se joindre aux Serbes de Bosnie et à conclure un accord de cessation des hostilités pour la région de Sarajevo [avec la FORPRONU] avec pour objectif de l'étendre à une cessation des hostilités complète et [étendue] à l'ensemble du pays le plus rapidement possible», ajoute le texte.

L'ultimatum de l'OTAN et de l'ONU intimant aux Serbes de retirer quelque 250 armes lourdes de la zone d'exclusion a expiré hier soir. Le respect de cet ultimatum met donc fin à 41 mois de siège de Sarajevo. Il avait débuté en avril 1992, alors que le gouvernement bosniaque venait de proclamer l'indépendance de la Bosnie à l'égard du reste de la Yougoslavie.

Après l'heure butoir de l'ultimatum, un calme presque irréel régnait hier soir dans Sarajevo.

Les Serbes de Bosnie ont invité l'ONU à répondre à leur geste de bonne volonté en négociant un cessez-le-feu dans les environs de Sarajevo et, ultérieurement, dans l'ensemble de la Bosnie.

«L'objectif est d'éliminer tout élément susceptible d'entraîner des bombardements ou de bloquer le processus de paix. Nous pensons qu'on ne peut parvenir à la solution par les bombardements et la guerre», a déclaré à la presse le président du Parlement bosno-serbe, Momcilo

Krajsnik.

Le porte-parole de l'ONU Chris Vernon, qui s'exprimait peu avant l'expiration de l'ultimatum, a clairement indiqué que les Serbes de Bosnie s'étaient conformés à l'ultimatum conjoint.

«La FORPRONU [Force de protection de l'ONU] se réjouit qu'approximativement 250 armes du calibre en question aient été ôtées de la zone d'exclusion totale», a déclaré M. Vernon.

«Le déplacement sans gêne aucune sur les voies terrestres à travers le territoire bosno-serbe vers Sarajevo, et les vols à destination de la ville peuvent avoir lieu pour l'ONU et ses organismes. Nous en sommes satisfaits», a-t-il continué.

Peu avant, l'agence bosno-serbe SRNA avait rapporté de source militaire bosno-serbe que les armes lourdes avaient été totalement retirées de la zone d'exclusion de 20 kilomètres autour de Sarajevo. Selon Washington, ce retrait était «réalisé pour l'essentiel» et se poursuivait toujours.

Par ailleurs, les Nations unies ont annoncé hier soir que les forces croates, qui ont fortement progressé en territoire bosno-serbe ces derniers jours, en liaison avec l'armée gouvernementale bosniaque, avaient interrompu leur offensive et retiré du front certaines de leurs unités.

«Ils ont renoncé à l'offensive et retirent leur matériel par voie fluviale. La progression depuis le sud semble elle aussi s'être fortement ralentie», a déclaré un porte-parole de l'ONU à Zagreb, Alexander Ivanko.

Des forces croates quittent le territoire bosniaque par la rivière Una à Dvor et Kostajnica et retirent des unités vers des bases bien à l'intérieur de la frontière croate.

Au sud du bastion bosno-serbe de Banja Luka, ville bondée de réfugiés serbes, l'offensive croato-musulmane a pratiquement été interrompue. L'ONU avait exhorté les gouvernements croate et bosniaque à cesser toute activité militaire dans l'ouest de la Bosnie, avertissant que toute progression vers Banja Luka se solderait par une catastrophe humanitaire et mettrait en péril les négociations de paix actuelles.

D'ores et déjà, l'offensive conjointe croato-musulmane a permis à Zagreb et Sarajevo de conquérir 4000 kilomètres carrés de territoire bosno-serbe au cours des dix derniers jours.

Naufrage!



PHOTO REUTERS

DES ENFANTS observaient avec curiosité le traversier britannique Stena Challenger, qui s'est échoué hier sur la plage Blériot, près de Calais, dans le nord de la France. Il a jusqu'à maintenant été impossible de libérer les 172 passagers et 73 membres d'équipage qui demeurent prisonniers du navire échoué.

BAVURE

SUITE DE LA PAGE 1

Ces quatre personnes ont également appris qu'elles pourraient faire l'objet de mesures disciplinaires.

Même si des mesures disciplinaires étaient prises, ou des blâmes jetés, la direction de l'information de la SRC veut avant tout mettre le doigt sur ce qui a fait défaut dans le processus décisionnel, de manière à éviter qu'une bavure d'une telle ampleur ne se reproduise. Plusieurs disent déjà, à Radio-Canada, que les liens entre le nouveau Réseau de l'information et la chaîne principale ne sont pas assez continus. D'autres disent que le personnel est surchargé.

Rappelons les faits. Mercredi dernier, Jean Bédard, un des journalistes les plus chevronnés de la SRC et analyste pour RDI, faisait état d'un document pronant, après un NON au référendum, un Québec spécifique et bilingue. Si M. Bédard ne liait pas explicitement le document au Parti libéral du Québec, la manchette du Téléjournal de 22h était moins subtile et liait carrément le document au PLQ. Le lendemain soir, soit jeudi dernier, la SRC et RDI se rétractaient, fait rarissime dans les annales du Téléjournal.

Le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, a d'ailleurs rapidement nié tout lien entre son parti et le document, et s'est plaint d'avoir été l'objet d'un complot. Le Parti libéral du Québec a pour sa part fait parvenir une mise en demeure à la SRC, exigeant une rétraction de la nouvelle. Le PLQ demandait également au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) «d'user de la plus grande sévérité à l'endroit des radiodiffuseurs en question pour s'assurer que la campagne référendaire qui sera bientôt déclenchée au Québec ne puisse pas donner lieu à de tels manquements aux règles les plus élémentaires de l'éthique».

A Radio-Canada, on minimise la portée de cette enquête interne, l'associant à une procédure habituelle à la suite d'une erreur. «Cela n'a rien à voir avec le référendum, c'est du travail de gestion», a dit Micheline Lavoie au nom de la direction de l'information. Il reste que le contexte politique référendaire dans lequel s'est insérée la manchette de la SRC n'est pas étranger à l'intensité avec laquelle tous les acteurs ont réagi, autant le chef du PLQ que le PLQ lui-même, ou encore la SRC. Ni le bureau du président de la SRC, Perrin Beatty, ni celui du directeur du service de l'information à Montréal, Claude Saint-Laurent, n'ont pu être interrogés hier relativement aux conversations qu'ils auraient eues autour de cette affaire. Une porte-parole de M. Saint-Laurent a simplement déclaré qu'il a pu y avoir une couple d'appels téléphoniques d'Ottawa pour s'informer de ce qui se passait.

Trois membres de la direction de l'information entendront, lundi, MM. Derome, Bédard, Tellier et Rochon. Ce sont MM. Claude Saint-Laurent, Philippe Lapointe et un membre de la direction du Réseau de l'information. D'autres personnes que les quatre susmentionnées seront entendues. Ces quatre personnes ont été informées du fait qu'elles pouvaient se faire accompagner d'un membre du syndicat. Le président du syndicat des journalistes, Gilles Provost, a confirmé que le syndicat participerait aux réunions de lundi prochain. «Le problème n'est pas d'abord un problème de personnes mais bien de structure, estime M. Provost. Il y a un gros branle-bas autour de cette affaire parce que les gens se rendent compte qu'il y a des faiblesses dans le processus décisionnel. Les décisions ne sont pas prises comme elles devraient se prendre.»

Quant au journaliste Jean Bédard, il s'est présenté au travail cette semaine après avoir pris congé jeudi et vendredi derniers. Mais ses patrons lui ont fait savoir qu'ils préféreraient ne pas le voir avant de l'entendre lundi. M. Bédard n'avait aucun commentaire à faire hier.

PASSION «La cause de la souveraineté n'est plus à la mode en France»

SUITE DE LA PAGE 1

que la cause de la souveraineté n'est plus à la mode en France. Ce n'est plus vraiment un débat. D'autant plus que la question qui se pose aujourd'hui est la même qu'il y a 15 ans. En fait, je crois même qu'on sent un peu de lassitude.»

L'assidue: le mot revient souvent dès qu'on aborde le sujet. On trouve en France des déçus de l'indépendance comme on en trouve au Québec. Chose certaine, quelque part entre Meech et Charlottetown — deux mots imprononçables pour le Français moyen! —, les habitants de l'Hexagone ont perdu le fil du feuilleton constitutionnel.

Cela ne les empêche pas de se sentir davantage concernés par l'exercice démocratique qui se tien-

dra au Québec que n'importe quel autre peuple. Il ne se passe pas une journée sans que la délégation générale du Québec à Paris et l'ambassade du Canada reçoivent des demandes de renseignements à ce sujet. «On note peu d'intérêt chez les investisseurs, dit Jean Duquette, du service économique de la délégation, mais les milieux économiques actifs au Québec suivent la chose de près.»

Tous les grands médias ont parlé de la question référendaire et du préambule de la future constitution. Les chaînes de télévision comme les quotidiens nationaux seront d'ailleurs sur place dans quelques semaines. Même un hebdomadaire populaire comme Paris Match déplacera ses journalistes. Pour les mordus, TV5-Europe diffusera les

résultats, dans la nuit du 30 au 31 octobre, jusqu'aux confins de l'Oural.

«On n'en est plus au stade d'il y a 15 ans, dit l'attaché de presse de la délégation générale du Québec, Claude H. Roy. Les Français savent de quoi il retourne.» Justement. Si les Français sont mieux renseignés qu'en 1980, ils savent aussi, cette fois, que les Québécois sont profondément divisés.

«On sait aujourd'hui que la question est complexe», dit Jacques Palard, qui vient de publier un recueil de textes, sorte d'abécédaire de la question québécoise, intitulé Québec: vers la souveraineté? (La Documentation française). Pour ce chercheur de l'Université de Bordeaux, si les Français ont une connaissance sensible du Québec, les subtilités

du fédéralisme leur échappent encore.

«Les Français ne peuvent pas imaginer l'importance des pouvoirs que possède une province. L'homme de la rue ne comprend pas grand-chose à la complexité des problèmes constitutionnels. Cela n'empêche pas une grande sympathie à l'égard des revendications autonomistes. Sympathie qui est souvent liée à un sentiment de culpabilité et à la nécessité d'une réparation historique.»

Plus prompts que les Québécois à descendre dans la rue, les Français ont aussi le sentiment «qu'une indépendance ça se conquiert et qu'on n'attend pas des siècles», dit Jean Lesieur. D'où une certaine désillusion. Dans la rue comme dans les milieux politiques, on ne

communie guère à cette boutade d'un «Québec indépendant dans un Canada uni». Pas plus qu'on ne comprend les circonvolutions d'un débat sur la majorité nécessaire pour décréter l'indépendance.

Vue de France, dit M. Palard, la question québécoise apparaît aussi «pathétique». «On a l'impression que l'objectif que poursuivent les Québécois s'éloigne aussi vite qu'ils avancent.» La grande prudence des Français à l'occasion de ce second référendum, laisse-t-il entendre, vient peut-être du fait que les Français connaissent maintenant «l'hésitation légendaire des Québécois».

«Dans l'éventualité d'un NON, dit Jacques Palard, les relations entre le Québec et la France ne cesseront pas. Mais elles risquent de devenir

plus techniques qu'affectives. La porte sera fermée sur les relations privilégiées. La technocratie gouvernementale prendra la place des grandes déclarations politiques.»

Mais cette sensibilité endormie est prête à se réveiller au moindre signal, dit Jean Lesieur. «Il ne fait pas de doute qu'un OUI déclencherait des passions en France pour le Québec. Il y aurait un réveil. Ça serait d'ailleurs l'occasion pour les Français de découvrir que le Québec est une société moderne, pas seulement un coin d'Amérique où l'on parle français.»

En attendant, dit M. Lesieur, les Français n'y croient pas vraiment. «On en vient à se dire que l'identité québécoise est peut-être fondée sur ce jeu de bascule et d'amour-haine, toujours au bord de la rupture.»

LE DEVOIR LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30 2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9 RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333 PUBLICITÉ (514) 985-3344 (514) 985-3344 (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390 NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305 SERVICE DES ABONNEMENTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30 Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390 Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559

LE DEVOIR est publié par LE DEVOIR Inc. dont le siège social est situé au numéro 2050 de Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par les Imprimeries Québecor LaSalle, 7743 de Bourdon, division de Imprimeries Québecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900 boul. St-Martin ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333; service à la clientèle: (514) 985-3355; publicite: (514) 985-3399.